TOME IIe. IIe ANNÉE.

1er AVRIL. — No 10.

LE POLONAIS

JOURNAL des Intérêts de la Pologne,

DIRIGÉ

PAR UN MEMBRE DE LA DIÈTE POLONAISE.



PARIS.

AU BUREAU DU POLONAIS, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, No 34.

1834.

Le Polonais paraît sous les auspices de vingt-quatre membres des deux Chambres législatives.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA Xe LIVRAISON.

1er AVRIL 1834.

POLITIQUE.

Le Polonais donnera dans ses prochaines livraisons, les articles suivans : 1° Causes qui amèneront la décadence de l'Empire russe. — 2° Une victime de moins (variétés). — 3° Un article très curieux sur les Terres Russiennes. — 4° Recrutement de l'armée russe. — 5° Plusieurs articles littéraires, et entr'autres une ballade de Mickiewicz. — 6° Un article de M. de Montalembert sur les Polonais en Allemagne. — 7° Un article de M. Ballanche, etc., etc.

Table des matières de la Livraison précédente.

LE POLONAIS,

JOURNAL

DES INTÉRÊTS DE LA POLOGNE.

POLITIQUE.

L'ÉMIGRATION POLONAISE ET LA LOI DU 21 AVRIL.

Dans ce coup-d'œil rapide jeté sur les besoins, les vœux et les doléances des Polonais émigrés en France, nous nous abstiendrons soigneusement de parler de sympathie, de recourir à un argument quelconque, dans le but exclusif des intérêts de cette émigration. Nous prendrons à tâche de ne point sortir des limites où ses rapports avec la France ont été renfermés par l'attitude pacifique de cette puissance, l'allocation de son budget et sa législation présente. Nous nous efforcerons seulement d'établir et de prouver que, même après avoir adopté tous ces antécédens tels que nous les a faits un passé malheureux, nous trouvons encore dans des réglemens dictés par l'intérêt de la France, une foule d'améliorations successives, qui, tout en employant convenablement les émigrés, en les attachant à la loi qu'ils subissent, peuvent dégréver successivement le budget des secours, et compenser ses charges par des travaux ou des sacrifices dont les Polonais n'ont jamais été avares pour la France, et qui pourraient devenir d'une utilité incontestable pour son avenir.

La France a donné des secours à l'émigration. Cette allocation serait suffisante, si elle était suivie de mesures sages et d'une bienveillante prévoyance, et si, tout en donnant des secours gratuits, on avait cherché à utiliser les bonnes dispositions de ceux qui demandent à travailler. Or, c'est là un premier et notable sujet de plainte. Jusqu'ici, on n'a rien fait, rien permis de faire, pour arracher quelques mille réfugiés à l'oisiveté qui les ronge, et tend nécessairement à les démoraliser.

En vain quelques Polonais, pénétrés des besoins du moment et des vœux de leurs compatriotes, ont-ils présenté des notes, des mémoires, des plans qui auraient servi à rendre utile à la France leur séjour dans ce pays; rien n'a été fait, et, par un

Dodr. 140

contresens qui attaque autant la logique qu'il blesse la délicatesse, on n'a cessé de leur faire un crime d'une oisiveté à laquelle les condamnent toutes les mesures qui les régissent. La manière dont on la leur reprochait, en faisant valoir les trente à quarante sous par jour avec lesquels on escompte la gloire et le sang déjà versé, la gloire et le sang qu'ils offrent encore à la France, a été et reste encore une des douleurs les plus poignantes de l'émigration, une des fautes les plus graves de certains discours ministériels, une des plaies qui tendent à jeter forcément dans les bras de l'opposition la plus violente des hommes à grands sacrifices, à caractère nécessairement irritable. D'un côté, ils se voient reprocher l'obole que les barbares n'ont pas refusé à Bélisaire, et de l'autre, ils voient les immenses services rendus à la France, et à la France de juillet, par la Pologne, reconnus seulement par les adversaires des hommes qui la gouvernent, et ne reçoivent que de ces mêmes adversaires l'accueil qu'ils avaient droit d'attendre.

C'est là visiblement et sans contredit une des causes de cette tendance vers l'opposition, dont certains orateurs se sont fait une arme contre les Polonais. Sous ce rapport il est donc à souhaiter qu'il y ait à l'avenir moins d'hostilité et de colère de la part du gouvernement à l'égard des réfugiés de cette nation, et que, loin de reprocher le morceau de pain accordé au courage trahi par la victoire, la France puisse enfin recueillir les fruits de sa noble et généreuse hospitalité.

Il est à désirer qu'à l'avenir, si des paroles de reproche doivent être prononcées, ce soit avec cette douceur d'un père qui est obligé de blâmer pour corriger, mais qui fait aussi la part de ce qu'il y a de louable ou d'excusable. Loin de là, toutes les fois que l'on s'est cru obligé à une mesure de rigueur contre quelques Polonais, on a affecté de les envelopper *tous* dans une proscription générale, sans épargner ceux-là mêmes que toute nation s'honorerait de compter parmi ses citoyens.

L'émigration polonaise est plus qu'aucune des émigrations récentes, composée d'hommes auxquels une exaltation généreuse pour l'image d'une patrie si pleine de beaux souvenirs, a fait sacrifier toutes les affections domestiques, tous les liens de famille, tous ces rapports intimes qui lient l'homme au toit de ses pères. La patrie a des liens forts et doux qui nous attachent à elle : on ne les rompt pas sans peine. Aussi, ce

fut pour eux une immense sacrifice. Leur conviction profonde, raffermie par la grandeur même de leur infortune, les rend dignes du respect du monde civilisé, comme elle excite l'enthousiasme de toutes les populations qu'ils traversent. Et cet hommage est d'autant plus beau qu'en définitive c'est le peuple dans son état naturel qui est le meilleur juge et le plus sage appréciateur des beaux mouvemens de l'humanité. Mais à côté de cette partie la plus nombreuse de l'émigration, il y a nécessairement un certain nombre, très restreint à la vérité, de ces gens qui surgissent dans les mouvemens populaires, qui se nomment orgueilleusement citoyens du monde entier, et exploitent une industrie à eux. Pour ces hommes, émigrer n'est point un sacrifice, ce n'est qu'un pélerinage, un voyage d'aventures, dans lequel le nom de leur patrie ne leur sert qu'à exploiter l'intérêt qu'elle inspire : ceux-là s'attachent aux plaies saignantes des nations qu'ils traversent, pour y renouveler des agitations qui sont devenues un besoin pour eux.

Croirait-on que le pouvoir n'a eu aucun égard pour une distinction aussi simple, aussi intimement liée à la nature des choses? Il n'a nullement cherché à s'éclairer: au lieu de faire des investigations dans le passé sur la conduite des individus, il s'est plu au contraire à imiter ces images de la justice antique que l'on nous représente aveugles. Aussi, qu'en est-il résulté? Des gens sans pudeur, qui n'ont d'autres titres que leur hardiesse effrontée, des espions russes, des agens provocateurs de gouvernemens ennemis de la France, ont été traités comme des gens honorables, quelquefois même préférés à des braves qui ont fait l'admiration d'une armée où certes les exemples de courage ne manquaient pas; dès lors, aussi, les ennemis du gouvernement, intéressés à tromper et à entraîner des jeunes gens ardens et inexpérimentés, ont habilement proclamé que le gouvernement français était hostile à la cause des Polonais, puisqu'il ne consulte aucun de leurs chefs naturels.

Pour tracer aux amis éclairés de l'administration la marche qu'elle aurait à suivre, l'on ne peut mieux faire que de lui rappeler l'exemple de Napoléon, qui, tout en restant en paix et même en relation d'amitié personnelle avec l'empereur de Russie, sut de temps à autre, par un de ces mots qui révé-

laient un avenir à la Pologne, se créer dans les légions polonaises dont il se servait avec tant de succès, et qui lui sont restées fidèles jusqu'au dernier moment, cet enthousiasme dont la reflet anime encore le Polonais au seul nom de l'Empereur.

Quelques paroles semblables suffiraient aujourd'hui encore pour porter les Polonais au sacrifice de tout leur sang, et gagneraient de nouveau au gouvernement qui saurait les prononcer, des cohortes dévouées, au lieu de lui susciter des ennemis au prix des trésors mêmes de la France.

On ne peut se le dissimuler, c'est là un déplorable système auquel pourtant il serait facile de remédier, pour peu qu'on voulût quitter les erremens précédens.

Quant à la loi d'exception qui pèse de tout son poids sur l'émigration polonaise, et qui, la mettant hors la loi, la livre à la merci de la police, ne peut-on pas en affaiblir l'odieux, et obtenir des résultats plus favorables, en exceptant au moins individuellement de ses dispositions pénales tous ceux qui, par leurs travaux, leur activité et leur bonne conduite, se seraient créé une industrie qui les rendît indépendans en cessant de les laisser à la charge du trésor?

Ne pourrait-on pas, sur le montant de la somme allouée au budget pour ce but, réserver un fonds destiné à encourager ceux qui entreraient dans la voie honorable de travail et d'industrie personnelle? Ne serait-il pas surtout nécessaire et urgent de consulter ceux des Polonais qui méritent la confiance du gouvernement, pour s'éclairer de leurs lumières et ne pas s'exposer à des erreurs comme celles qui ont entaché jusqu'à ce jour la répartition et l'allocation des subsides? La loi exceptionnelle du 21 avril est une des conséquences des craintes exagérées, de dispositions méticuleuses prises contre l'émigration polonaise, d'un système opposé au bien-être des réfugiés. Et en effet, est-ce organiser une émigration que d'aigrir par les tracasseries continuelles d'agens subalternes, des hommes déja si malheureux, que de les priver de leur premier besoin, celui du travail, en faisant planer au dessus d'eux une main sans cesse prête à les saisir, et sur le moindre soupçon à les arracher aux occupations qu'ils se seraient créées, en leur enlevant la faculté de se choisir pour résidence les lieux les plus conformes à leurs travaux, à leurs propres intérêts? Et,

si l'oisiveté est une des plus grandes plaies de la société, elle est un véritable cancer dans les hommes sujets à l'irritation comme les réfugiés politiques, qui ne conservent de leur patrie que le souvenir, qui se trouvent lancés par la force des circonstances, au milieu d'un nouveau monde, et souvent parmi des hommes trop passionnés et trop imprudens pour ne pas tenter de faire d'eux un instrument aveugle de leurs projets insensés. Il est bien temps de savoir distinguer les écarts individuels de la conduite sage et honorable de la grande majorité des réfugiés polonais; ils ne connaissent que trop bien leur position et ils savent appprécier l'hospitalité qu'on leur accorde.

Mais si quelques-uns d'entre eux, malgré la rigueur des lois exceptionnelles, se sont laissé égarer par un esprit irréfléchi de mouvement, croyant y trouver quelques chances avantageuses pour leur patrie, cette circonstance ne prouve-t-elle pas encore le besoin d'un système mieux adapté aux intérêts de la France et des réfugiés? car quelles que soient les lois d'exception, on ne parviendra jamais à calmer des jeunes gens à cœur noble et à tête ardente sans leur fournir des occupations conformes à leur esprit et à leur caractère? Pouvons-nous croire que la même chambre législative qui a exprimé à la Pologne lors de la discussion de l'adresse ce vif intérêt qui anime tous les Français, en protestant contre l'état actuel de la Pologne, voudra à présent sanctionner une loi si peu d'accord avec les sentimens de justice et d'humanité qu'elle a professés, une loi inhospitalière, plutôt portée pour l'arbitraire que pour la justice? Le gouvernement n'a-t-il pas à sa disposition des moyens assez énergiques de répression légale, pour être dispensé d'avoir recours à des lois d'exception? Une poignée de malheureux proscrits peut-elle exercer une influence si puissante dans les affaires intérieures de la France? Et est-il de son intérêt de frapper les réfugiés polonais par des mesures de police exceptionnelles, de leur refuser le dernier asile qui leur reste, alors qu'il est tous les jours plus difficile de fixer le terme de leur émigration, et qu'un traité inhumain entre les trois grandes puissances les condamne à une extradition mutuelle?

La position de la France se trouve modifiée par ce traité; elle doit donc avoir recours à des mesures plus larges et plus grosses d'avenir; elle doit chercher à se faire des citoyens

utiles, de gens que l'on met forcément à sa charge. — Dès lors, rien de plus simple, de plus justifié que d'organiser *militairement* la plus grande partie des émigrés polonais, de leur accorder plusieurs signes de leur nationalité qui seraient chers à leurs cœurs.

Ces mesures répondraient aux besoins présens et immédiats, et quelle que fût dès lors la durée de l'émigration, elles amélioreraient de beaucoup sa situation et ses rapports avec la France. Mais, en cas d'un ébranlement européen, cette organisation polonaise, placée en regard des ennemis de la France dont les armées comptent dans leurs rangs un tiers de soldats polonais, se changerait en légions redoutables, en armée invincible, en alliée dont la France a appris déjà à connaître le courage et la fidélité à toute épreuve.

La conservation de l'émigration polonaise importe donc beaucoup à la France, et ses sympathies sont d'accord avec ses vues politiques toutes les fois qu'elle donne l'hospitalité à ses anciens frères d'armes. Il serait digne de la France que ses représentans, tout en dégrevant le trésor des charges que lui occasionnent les réfugiés, par des mesures sages et hospitalières, prouvassent aux puissances étrangères qu'elle désire en même temps consolider l'émigration polonaise, en protestant ainsi contre cet acte barbare d'extradition signé par le grand triumvirat qui s'acharne sur les restes sanglans de la Pologne.

La France, ou plutôt les hommes qui la gouvernent, n'accordent pas cependant l'entrée sur son territoire aux proscrits politiques, et n'ont ni égard à leurs personnes, ni à leur conduite, ni à leurs moyens de subsistance; et le but d'économie a servi de prétexte à un acte si peu d'accord avec l'esprit libéral qui aurait dû animer le pouvoir émané de la révolution de juillet, que le soulèvement national de la Pologne a si bien protégée.

Les mesures d'encouragement offrent, à la vérité, de grandes difficultés; les principales consisteraient dans l'appréciation des situations individuelles, de manière à obtenir ce que ces mesures ont en vue. Un réglement détaillé pourrait fixer les conditions exigées des réfugiés qui leur procureraient certains avantages. Toutefois, comme dans beaucoup d'autres questions délicates, les règles écrites ne suffiraient pas; tout dépendrait de la sagesse, de la justice et de la précision avec lesquelles elles seraient appliquées. C'est ici que se présente la difficulté qui a

rencontré le plus d'opposition de la part du gouvernement : il n'a pas encore voulu profiter des renseignemens que pourrait lui fournir une commission composée d'hommes honorables et désintéressés, capables de connaître et de comprendre la position des réfugiés, leurs antécédens, en un mot, tout ce qui peut échapper à l'œil le plus exercé d'un étranger. Le besoin de cette commission se fait sentir de plus en plus ; car, si cette commission eût existé, on n'aurait pas à déplorer toutes les erreurs qui ont été commises dans la répartition des avantages accordés aux réfugiés, qui ont été parfois confondus avec des aventuriers exploitant la confiance publique. La commission pourrait se composer de trois réfugiés auxquels seraient adjoints deux Français qui rempliraient les fonctions, l'un de président et l'autre de secrétaire. Les attributions de cette commission seraient toutes bienfaisantes, et sa sévérité se bornerait seulement à suspendre ou à refuser son assentiment aux demandes qui lui seraient adressées. Cette mesure du gouvernement répondrait le mieux aux avantages réciproques de la France et des réfugiés, et contribuerait puissamment à améliorer leur position.

Ce peu de lignes tracées à la hâte ne peuvent être accusées d'aucun but intéressé ; c'est l'intérêt des Français que l'on invoque autant que celui des Polonais ; et si, dans un avenir glorieux pour tous deux, il y a aussi des chances de patrie pour ceux-ci, on ne doit l'attribuer qu'à cette destinée qui a fait que toutes les nobles pensées, toutes les justices, toutes les libertés, sont comme les graces antiques que l'on représente se tenant toutes par la main.

ESSAI SUR LES MOEURS ET L'ESPRIT DE LA RUSSIE.

CONCLUSION (1).

§ 4. TABLEAU DES DIVERS ESCLAVAGES RUSSES.

Le peuple russe, en général, est certainement dégradé dans ses mœurs privées. A demi sauvage, il semble ne vivre que pour alimenter des sens stupides, et se reproduire dans des générations stupides comme eux. Les signes mêmes, les traces de religion et de vertus ne sont chez lui que des instrumens de

(1) Il est inutile de rappeler que cet article, qui nous est fourni par un collaborateur étranger, contient quelques principes trop absolus, dont nous ne prenons pas sur nous la responsabilité.

(*Note du D.*)

corruption réelle. On dirait que ses Vierges domestiques (1) sont, comme les dieux des anciens, des cautions de sa brutalité. Son obéissance n'est autre chose qu'une humiliation native. Là, on se venge de l'esclavage qu'on souffre par l'esclavage qu'on impose. On peut dire que la peur perpétuelle de ses semblables fait rentrer le Russe dans son cœur comme le froid de 35° le refoule dans ses foyers brûlans. Jugeons par l'esclavage auquel il est soumis, de son aptitude à servir et surtout à exercer sa brutalité sur ceux qui sont sous sa dépendance.

Puissance maritale. Elle est telle que, de toute antiquité, le père d'une jeune fille qui se marie remet au mari un fouet en signe du droit de vie et de mort; et cet usage n'est pas encore tombé en désuétude dans plusieurs provinces.

Puissance paternelle. Le père et la mère ont plein pouvoir sur leurs enfans, quels que soient l'âge et la qualité de ceux-ci, sans que jamais le magistrat puisse demander raison de l'exercice de ce pouvoir.

Puissance seigneuriale. Elle est pire que toutes les autres. Le serf, qui forme la majeure partie de la population, relève, souvent sans intermédiaire capable d'amortir le coup, d'un petit seigneur, d'un grand seigneur, d'un boyard, d'un pope, d'un prince, etc.

Puissance judiciaire. Les lois civiles, qui ne sont que des ukases, sont tellement arbitraires et obscures, que le plus habile, ou celui qui peut acheter les juges le plus cher, peut toujours regarder sa cause comme la meilleure.

La justice et les lois criminelles sont pires qu'elles ne furent jamais à Constantinople : le juge est inquisiteur, la procédure facultative, la défense souvent interdite, les peines écrites avec du sang, et quelquefois même la peine capitale portée sur la simple délation d'un esclave.

Puissance sacerdotale. Elle est d'autant plus grande en Russie que les popes sont revêtus de toute la puissance des czars, qui seuls les instituent sans autre condition d'éligibilité que le dévouement à leur vouloir. Cette dépendance servile du sacerdoce de l'empire lui suggère le goût des cérémonies fastueuses, lui donne un air et des habitudes de gravité et de si-

(1) Il n'y a point de maison dans les bourgades russes où la Vierge ne soit exposée à la vénération des habitans et des visiteurs.

lence qui ne contribuent pas peu à impressionner la population. Le synode, juge en dernier ressort du petit nombre de questions religieuses dans cette communion essentiellement stagnante ; le synode, considéré comme sacré, prend effectivement le titre à la fois servile et usurpateur de *sacré collége*. Joignez à cela une foule de moines grecs, hommes et femmes, qui, sous la règle relâchée de saint Basile, pullulent en Russie, comme les Ordres Romains en Espagne à l'autre extrémité de l'Europe.

PUISSANCE IMPÉRIALE. C'est la couronne de l'édifice, d'où émanent et où reviennent, quand il plaît au czar, toutes les autres puissances. Il les exerce toutes, en effet, directement ou indirectement, selon son caprice, aujourd'hui dans un sens, demain dans un autre ; et le parjure ici ne saurait être un crime, par la raison toute simple que le serment serait une dérision. Et, en effet, les czars n'ont en général d'autre borne à leur omnipotence que leur volonté. Après avoir commencé par respecter et craindre les patriarches comme des rivaux (le fils de l'un d'eux a pu se mettre sur le trône), ils ont depuis longtemps fini par les traiter comme leurs premiers serviteurs ; ils font peser sur eux le plus dur esclavage : et Montesquieu nous a rappelé que l'esclavage était plus dur au premier rang de la hiérarchie sociale que dans tous les autres. Le clergé russe, dépouillé de ses biens, est nommé et payé par le prince, et il ne craint rien tant que de parler et d'écrire. Crainte, reconnaissance, mutisme : que voudriez-vous qu'il fît contre trois pareils ennemis ?

Deux prérogatives, qui, pour les czars, sont grosses de toutes les autres, sont la censure sur la librairie et l'université. Par l'une, il contient le présent ; par l'autre, l'avenir. Il possède enfin la seule arme capable de soutenir toutes les tyrannies de son apanage, l'intolérance en matière de religion et même de philosophie ; car la liberté religieuse et la liberté philosophique sont, à la longue, terribles pour toute espèce de pouvoir, et mortelles pour le pouvoir qui porte à faux ; les czars ont bien su s'en rendre maîtres et les comprimer. Aussi l'intolérance a-t-elle toujours été et est-elle aujourd'hui *la clef de voûte* de l'édifice russe. Tels ou tels souverains ont pu personnellement tolérer, honorer, salarier tels ou tels philosophes, tels ou tels fidèles. Catherine put même prendre impu-

nément l'initiative, en 1767, dans la réunion d'une assemblée délibérante, au sein de la seconde capitale, au milieu de sociétés demeurées monarchiques. Tous les souverains ont pu successivement tolérer jusqu'au paganisme le plus grossier et l'islamisme le plus odieux, sans qu'il en soit résulté la moindre commotion. La souveraineté en elle-même ne souffrira jamais plus de la philosophie que du catholicisme. Voltaire au dix-huitième siècle, le comte de Maistre au dix-neuvième, loin de la critiquer, l'ont encensée chez elle et même chez eux.

§ 5. IMPUISSANCE DES TENTATIVES DE PROGRÈS UTILES DANS L'EMPIRE RUSSE.

La meilleure volonté dans les souverains a été ici infructueuse, et pourrait être funeste. Plus d'une fois, ils ont essayé de favoriser le retour à la foi, à l'unité catholique, et par l'exemple et par des égards envers les pontifes romains. Le voyage et les travaux de Pierre Acudius, envoyé par Grégoire XIV dans le dix-septième siècle, furent absolument stériles. Lorsque Pierre-le-Grand vint à Paris, en 1717, oubliant qu'il avait naguère intronisé à sa cour un fou nommé *Zatof*, pour ridiculiser le chef de la religion catholique, comme il avait ridiculisé le chef de la sienne, il engagea la Sorbonne à rédiger des Mémoires, à se mettre en rapport avec les évêques de Moscovie, et tous ensemble ils en furent pour les frais du procès. Et en vérité ils n'y pensaient pas! la Russie est un vaste composé de mille peuples et de mille sectes, qui se ressemblent et qui diffèrent toutes par quelque endroit. Il faudrait pour les convertir utilement, c'est-à-dire pour les convaincre, des siècles, des révolutions et peut-être des catastrophes universelles. La chrétienté a été à Moscou; les Russes sont venus et revenus à Paris; et tout cela n'a rien changé à la situation et aux mœurs d'une nation dont le principal caractère est l'immobilité. Les desseins, les essais de réformes, d'améliorations morales ou matérielles n'ont pas eu jusqu'à ce jour de meilleurs résultats. Élisabeth n'a pu remplacer la peine de mort que par les travaux des mines pires que la mort; et même il a fallu que Catherine, la philantrope Catherine, rétablît les supplices en vigueur sous Pierre-le-Cruel, en commençant par son mari. On sait que Pierre-le-Grand coupa lui-même la tête à beaucoup de Strelitz criminels d'état, et qu'il fit rouer (on a dit qu'il roua lui-même) son fils Alexis en sa présence.

Si les efforts faits par les souverains ont tous été stériles, à plus forte raison les tentatives faites par des étrangers ou par des sujets à l'intérieur ou à l'extérieur. La corruption elle-même semble ne rien pouvoir sur ce *grand cadavre gelé, dont le froid a conservé les formes,* selon l'expression du comte de Maistre. Il a suffi d'un sénat stipendié, du fils d'un patriarche (1), d'un simple chirurgien de la princesse Élisabeth, du Genevois Lefort, camarade du jeune Pierre Ier, quelquefois d'un imposteur, d'un esclave affranchi (Mentzicoff, par exemple), d'une femme même sortie des mines, pour bouleverser l'empire et les dynasties; il a suffi de quelques émissaires du patriarche de Constantinople pour importer en Russie le schisme des Grecs en 1053, et de quelques adeptes de Luther pour y faire entrer la réforme dès le quinzième siècle. Mais les coups ont toujours porté sur le tyran, jamais sur la tyrannie. Le patriarche Nicon, qui voulut un moment contrarier Pierre-le-Grand, finit par être ridiculement condamné *au pain et à l'eau,* par un synode mandé de Grèce à cet effet; et tous les perturbateurs s'humilièrent plus que jamais. Là, le principe monarchique de l'Orient est dans son foyer, et là les forces physiques et matérielles plus grandes qu'ailleurs : puissans leviers de conquêtes, dont l'histoire n'a pas encore présenté le phénomène à un si grand degré, et qui finiront peut-être par triompher du monde entier.

Les derniers événemens sont ici des leçons sans réplique. Lorsque Bonaparte, avec la plus grande armée, la plus grande ambition et le plus profond ressentiment qui fut jamais, alla attaquer, et voulut vaincre la Russie presque dans ses entrailles, au cœur, elle préféra le suicide à la défaite.

§ 6. DE CE QUI PEUT ET DE CE QUI DOIT ARRIVER A L'EUROPE ET MÊME A LA FRANCE DE L'EMPIRE RUSSE.

Qu'on ne suppose point que le règne de Tamerlan est à jamais passé; il est peut-être plus facile que jamais. La Russie peut le renouveler dès demain. Pierre-le-Grand, Catherine, Alexandre l'ont essayé, et s'ils ne l'ont point réalisé, ce n'est point par impuissance. Pierre-le-Grand n'a fait que vouloir, et il a été le plus guerroyant, le plus heureux et le plus puissant de son siècle, contre ses rivaux voisins, contre ses ennemis éloignés, contre l'islamisme et contre la chrétienté. Catherine

(1) Michel Féodorowich Romanoff.

elle-même a dit ; et voilà son Potemkin donnant mille lieues de plus à son empire oriental, et lui faisant dresser une route enchantée de Saint-Pétersbourg en Tauride, avec l'orgueilleuse inscription : *C'est ici le chemin de Bysance!* Et voilà qu'en 1796 elle joue le rôle du lion dans le partage de la Pologne ! Et voilà qu'elle a pour courtisans même les rois ses contemporains (1) !

L'exemple de nos jours est encore plus expressif. Le jeune Alexandre a seul décidé peut-être la victoire momentanée du *vainqueur des vainqueurs de la terre*... Et c'est lui qui, en 1823, disait humblement à un ambassadeur français, au congrès de Vérone : « Qu'est-ce qui pourrait me tenter? qu'ai-je besoin d'accroître mon empire? La Providence n'a pas mis à mes ordres 800,000 soldats pour satisfaire mon ambition, mais pour *protéger la religion, la morale, la justice*, et pour faire régner ces *principes d'ordre* sur lesquels repose la société humaine. »

Est-ce donc protéger la religion que d'interdire comme révolte et peut-être même comme impiété l'édification d'églises catholiques, et de convertir en temples grecs les anciennes églises romaines ; de décerner des primes d'encouragement aux ennemis jurés du catholicisme, aux juifs, dans un pays qui fut, pendant des siècles, le seul boulevard de la chrétienté contre ses ennemis éternels (2), dans un pays où l'on trouve des *vies de saints* dans l'histoire politique? Est-ce protéger la morale et la justice que de faire procéder, dans ce noble pays, à des conscriptions et des enrôlemens d'une forme nouvelle et inconnue jusqu'alors, à des levées en masse par lesquelles on ravit à leurs foyers, à leurs familles des milliers de jeunes gens que l'on jette pêle-mêle dans des régimens barbares, pour aller sucer dans des climats homicides, avec l'étude d'une fidélité surhumaine, l'apprentissage d'une servitude révoltante? Est-ce même entendre les plus vils intérêts de l'orgueil et de la

(1) Joseph II. — *Ut haberet et reges instrumenta voluptatis*. Tacite disait *servitutis*.

(2) Je lis dans la dernière *Histoire de Pologne*, publiée par la société des bons livres, les exploits de Jean Sobieski, rempart de la chrétienté contre les Turcs. A la bataille de Chocim, ce prince s'écriait : « Soldats de Pologne, songez que vous combattez pour la patrie, et que Jésus-Christ combat pour vous. » L'histoire nous fait assister aux beaux faits d'armes de ce grand homme, et nous le montre, fier de la protection divine, faisant toujours porter avec lui à la guerre, comme un précieux talisman, un tableau de la Vierge avec cette inscription : *In hâc imagine Mariæ victor ero. Joannes.*

puissance, que d'imposer de vive force à une nation aussi indépendante, aussi irascible sur le point d'honneur politique que la patrie des Boleslas, des Casimir, tous *surnommés le Grand*, des Zamoyski, et de tant d'autres, un gouvernement, une police, des mœurs, une langue et jusqu'à une religion russes? La Pologne, je le sais, a tenté plusieurs fois de secouer le joug; elle n'a cédé qu'à la force, c'est-à-dire pour un temps, à la puissance..... Je crains les Russes, parce que je crains les Musulmans qui ne peuvent rien les uns sans les autres, et qui, abandonnés à eux-mêmes, peuvent tout de concert. Je les redoute avec plus de raison que Jean-Jacques de sentimens; car c'est dans le plus grave de ses ouvrages, le *Contrat social*, qu'il a dit: « L'empire russe voudra subjuguer l'Europe et SERA SUBJUGUÉ LUI-MÊME. Les Tartares, ses sujets ou ses voisins, deviendront ses maîtres et les nôtres. Cette révolution me paraît infaillible. TOUS LES ROIS DE L'EUROPE TRAVAILLENT DE CONCERT A L'ACCÉLÉRER. » C'était dans une inspiration analogue que Burke écrivait dans la lettre pour les ouvertures de paix en 1798, à propos du partage de la Pologne: « On se repentira un jour d'avoir toléré la consommation de la grande iniquité; et plus que tous les autres les états qui y prirent part. »

Laissez faire les Russes, et le sceptre de l'Allemagne et celui d'Angleterre, et celui de France et de l'Italie, et celui de l'Europe entière, et celui même de Russie passeront en d'autres mains. Un czar peut seul désormais renouveler Mahomet.

Le temps d'une nouvelle croisade, armée ou pacifique, est plus proche qu'on ne pense. Mais telle est sa différence de l'ancienne, que la chrétienté qui la tenterait ne serait plus dans l'obligation de faire de l'Occident nouveau un désert, de la nouvelle Asie un tombeau. La Pologne, à elle seule, faillit naguère exécuter cette grande œuvre aux noms réunis de Dieu et de la liberté! A. M.

LES RUSSES A VARSOVIE.

(Conclusion.)

§ IV. PROSCRIPTION DES MILITAIRES.

Au moment où la révolution éclata à Varsovie, un certain nombre d'officiers de l'armée polonaise se trouvait en Lithuanie et dans les Provinces Russiennes. Après le 29 novembre,

tous, à l'exception de quelques uns qui réussirent à pénétrer de suite dans le royaume, furent arrêtés par le gouvernement russe, et puis envoyés à Archangel, à Moscou, à Wiatka; et Nicolas les condamnait à cet exil uniquement parce qu'il soupçonnait en eux le désir de rejoindre leurs régimens, et de combattre avec leurs frères d'armes contre les envahisseurs de la patrie. A la même époque, on déporta de même plusieurs habitans de Lithuanie, de Podolie, de Volhynie et de l'Ukraine, par la raison aussi qu'ils pourraient prendre part à la révolution.

Quelques mois après la fin de la guerre, on permit de retourner dans le pays à ceux qui gémissaient déjà dans l'exil depuis une année et demie dans les contrées les plus lointaines de l'empire, et même en Sibérie. Mais, entourés de surveillans assidus et soupçonneux, toujours sous l'œil des espions à l'affût de leurs démarches, ils ne purent guère communiquer avec leurs compatriotes, et, quoiqu'au sein de la patrie, ils s'y trouvèrent tout-a-fait isolés. Cependant, ceux d'entre eux dont l'ame était trop ardente, et que la jeunesse rendait trop indomptables pour se soumettre à toutes ces entraves, divulguèrent les horribles détails de leur captivité. Sur la route qui conduit aux mines de Sibérie, dans les déserts sauvages, et ces contrées, siége des neiges éternelles et de l'éternel esclavage, ils rencontraient des détachemens nombreux de Polonais. C'étaient des soldats dont un conducteur ivre et armé fouettait le corps couvert de blessures encore saignantes; c'étaient de paisibles habitans de la campagne, des propriétaires ou des artisans, tous connus par leur attachement au pays; des enfans arrachés à leurs études de collége, et même de malheureuses femmes! Ces infortunés, chargés de chaînes, chassés à coups de bâton, durent subir les traitemens les plus révoltans, les plus inhumains, et qui passent toutes les facultés de croire.

Cependant, ce n'était pas encore assez. Le czar donna ordre qu'une députation composée de Polonais fût expédiée de Varsovie pour porter au pied du trône les remercîmens et les vœux de la nation. Le maréchal Paszkiewicz, qui au titre de gouverneur ajoute celui de lieutenant, s'occupa de suite, avec son fidèle Rautenstrauch, du choix des députés. Le fait est qu'on parvint à forcer ou à engager quelques esprits faibles qu'on

leurra de l'espoir d'obtenir ainsi quelques adoucissemens à la position de leurs compatriotes; et les députés improvisés par la police, partirent pour Saint-Pétersbourg en qualité de représentans et d'interprètes de la nation (1). Arrivés à leur destination, on leur fit endosser l'uniforme russe; puis, le magnanime czar voulut bien jouer avec eux la farce d'une prétendue audience publique, dans laquelle se débitèrent des discours qu'aucun Polonais n'aurait pu lire sans rougir de honte. Heureusement les deux parties ne purent se comprendre, les quasi-députés parlant en polonais et le ministre du czar en russe. Le soudan seul était assis comme une idole dans sa pagode, ne daignant pas adresser une parole à des représentans d'une nation rebelle. Bientôt toutes les gazettes, tous les journaux retentirent de cette nouvelle, que la nation polonaise avait envoyé des délégués en signe de reconnaissance, et que le souverain magnanime les avait reçus de la manière la plus gracieuse.

§ V. SPOLIATION DES MUSÉES ET DES BIBLIOTHÈQUES, ET ENLÈVEMENT DES ENFANS.

Dès le mois de février, des commissaires arrivèrent de Pétersbourg pour enlever de Varsovie la bibliothèque de l'université, les cabinets de médailles et de gravures, uniques pour les objets relatifs à l'histoire nationale, enfin les collections et souvenirs historiques appartenant à la *Société philomatique*. A toutes les représentations on répondait que tout était devenu propriété du czar; et l'on mit immédiatement la main à l'œuvre. On ne vit bientôt que des gens chargés de faire des catalogues, d'emballer les livres, gravures et médailles, en mettant de côté celles qui étaient en or, et que l'on n'estimait qu'au prix du métal. Le public se flattait encore de l'espoir que les Russes conserveraient un reste de pudeur, et que cette spoliation ne s'accomplirait pas. Le premier jour du mois de mai mit un terme à toutes les incertitudes; et l'on vit nos richesses

(1) Dans ce nombre se trouvent les deux frères comte Lubieński, l'un général et l'autre chanoine. La plus grande difficulté dans le choix venait de ce qu'on voulait réunir des noms semblables à ceux qui avaient figuré dans la révolution. On trouva en effet un *Radziwil*, un Niemojowski, un *Soltyk*. Que n'aurait-on pas donné pour un *Czartoryski?* C'est bien là le caractère distinctif de cette conduite insidieuse de la Russie, qui ne néglige jamais le plus petit détail pour tromper l'Europe.

littéraires, richesses si rares, si précieuses, partir pour Pétersbourg. Nous n'essaierons pas de retracer la douleur des habitans de Varsovie à la vue de toutes les spoliations qui leur rappelaient toutes les pertes qu'ils avaient faites en ce genre depuis quarante ans, l'enlèvement de la fameuse bibliothèque dite *Załuski*, et les belles collections de Puławy (1).

Ils se livraient aux tristes et douloureuses pensées que faisait naître en eux cet acte de vandalisme, lorsque retentit tout à coup la nouvelle que les enfans devaient être enlevés. La terreur s'empare aussitôt des esprits, une frayeur mortelle se peint sur le visage des mères. Les parens épouvantés se portent en foule aux écoles pour reprendre les élèves qu'ils craignaient déja de ne plus retrouver. Vous eussiez vu les pères, les mères, les frères, les sœurs, protéger de leur corps les enfans qu'ils emmenaient, se tenir serrés pour les défendre, et dans leur marche rapide, jeter autour d'eux un regard inquiet, croyant au bruit des pas d'un cheval, au moindre bruit d'un sabre, voir un sauvage Circassien ou un farouche Cabardin se précipiter sur eux pour exécuter les ordres du Néron de Pétersbourg. Pour cette fois-ci, la main meurtrière du tyran s'appesantit surtout sur la classe des habitans pauvres.

La police de Varsovie, croyant apaiser la terreur générale, fut la première à dévoiler la conduite du Gouvernement, en publiant dans les journaux que le bruit de l'enlèvement des enfans était dénué de tout fondement, *et que les orphelins et les vagabonds seraient seuls enlevés*.

Il existe à Varsovie un établissement de bienfaisance, dit l'*Hospice de l'Enfant-Jésus*, où trois à quatre cents orphelins des deux sexes trouvent un refuge, et reçoivent les bienfaits de l'éducation primaire. Les jeunes gens qui y sont élevés se

(1) Les belles et nombreuses collections de souvenirs historiques de tout genre, les manuscrits polonais recueillis à grands frais par les soins patriotiques des princes Czartoryski dans leur résidence de Puławy, furent dévastées pendant la dernière guerre. Une partie fut transportée à Pétersbourg. Les sbires de Nicolas, pressentant que la fidélité avait peut-être trouvé moyen de soustraire quelques débris de ces richesses, eurent la cruauté de faire subir la torture aux gens du château. Un de ces fidèles surveillans, vieux gardien du temple de la Sybille, nommé Gniewkowski, mourut sous le bâton. Parmi les œuvres d'art qui embellissaient Puławy, étaient des tableaux d'un grand prix. Plusieurs furent déchirés à coups de couteaux par ces Vandales.

destinent pour la plupart, à leur sortie, aux travaux des ateliers. Ces êtres délaissés de leurs parens, mais confiés à la tutelle de la nation qui les adoptait, étant la proie la plus facile, devinrent les premières victimes du czar. Les garçons, revêtus du manteau de soldat russe, furent rangés en ligne, dans la cour du palais habité par le gouverneur de la ville, et dirigés de suite sur la Russie. Quant aux filles, on se contenta pour cette fois d'en enlever un certain nombre. On avait établi à Varsovie une école destinée aux fils des soldats. Le grand-duc Constantin, par un de ces abus si nombreux sous son gouvernement, y avait fait placer ensemble les enfans russes et polonais. Cette école ne cessa pas d'être entretenue pendant tout le cours de la révolution. Tous les élèves, sans exception, de cet établissement ont été transportés en Russie.

Les rues de Varsovie, situées sur les bords de la Vistule, sont presque entièrement habitées par des pêcheurs, des scieurs de bois, et en général pas les gens les plus pauvres, qui ne subsistent que de leur travail journalier. Là, tous les matins, des enfans (quelquefois à peine âgés de cinq ans) avaient l'habitude, en sortant de leurs chétives cabanes, de ramasser sur le rivage du fleuve quelques poignées de sable fin, qu'ils venaient ensuite vendre à la ville. Ces petits malheureux qui, pour la plupart, étaient le seul soutien d'une mère plongée dans la misère ou d'un père accablé de vieillesse, ont été, pour la plupart, déportés en Russie.

Les mères désespérées, invoquant la pitié publique, venaient assiéger l'hôtel de ville, et demandaient, les larmes aux yeux, que leurs fils leur fussent rendus. La police se saisissait de ces malheureuses et les jetait en prison. On assure que deux d'entre elles donnèrent de leurs propres mains la mort à leurs enfans. Deux garçons, âgés l'un de onze et l'autre de douze ans, se jetèrent dans la Vistule pour échapper à leurs bourreaux. Les feuilles du gouvernement annoncèrent qu'ils s'étaient noyés par accident.

Cette mesure atroce coïncidait parfaitement avec ce qui se passait dans les provinces. Nicolas avait ordonné d'enlever, pour cette première fois, 100 enfans mâles dans chaque palatinat, et ainsi furent enlevés à la Pologne 800 de ses enfans. Pour subvenir aux frais de l'habillement de ces malheureux, Paszkiewicz assigna, sur les fonds du royaume, la somme de

48,000 florins polonais, dont l'intendant-général de l'armée russe, Pogodin, devait ensuite rendre compte.

Ce qui prouve que l'intention de Nicolas est de transformer en Russes tous les enfans ravis à la Pologne, c'est qu'on publia un ukase en date du 29 juin, statuant que dans le choix des enfans, on prendrait de préférence ceux au dessous de cinq ans.

Tous ces enfans enlevés à leur patrie devaient d'abord être conduits dans le gouvernement de Minsk. A leur départ on les transporta sur les charriots des lazarets; plus loin, on les contraignit d'aller à pied. Pendant ce pénible trajet, la mort épargna à beaucoup de ces victimes du despotisme le sort que le czar leur avait réservé. Leur trépas était presque, en cette occasion, une consolation pour leurs parens. Les conducteurs, responsables des enfans confiés à leurs soins, remplaçaient ceux que leur enlevait la mort, par un égal nombre qu'ils ravissaient dans les pays qu'ils traversaient. Quelques uns de ces enfans furent soustraits au czar par la ruse des mères ou des membres de leurs familles. C'est ainsi que l'auteur de cet écrit vit lui-même un petit garçon sauvé par le courage de sa mère, qui, à quatorze milles de Varsovie, trouva moyen de l'enlever à Nicolas.

Les bourreaux du czar, ne se contentant pas dans l'exécution de leur mission de déployer tout l'arbitraire dont nul acte du gouvernement russe n'est exempt, renchérissaient encore sur les ordres qu'ils avaient reçus. Ils poussèrent un jour l'audace jusqu'à conduire un charriot devant l'école entretenue par des missionnaires dans le faubourg de Cracovie, pour en enlever les enfans. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que les maîtres parvinrent à faire évader les écoliers par les fenêtres donnant sur le jardin, d'où ensuite ils se sauvèrent tout tremblans chez leurs parens. La même chose se renouvela dans une autre école située rue du *Nouveau-Monde*, et dans une institution particulière dirigée par M. Szczygielski.

On demandera peut-être quelles notes envoyaient alors à leurs cours respectives les consuls étrangers résidant à Varsosie. Il est impossible de douter que toutes ces atrocités ne soient parvenues à leur connaissance; mais on peut se demander si le gouvernement du czar, pour lequel la première condition, la règle principale, est de tout ensevelir dans l'om-

bre du secret, n'a pas su leur rendre douteuses les vérités les plus évidentes; s'il n'a pas réussi à leur présenter comme des bruits exagérés les récits les plus fidèles? Ajoutons une remarque importante: c'est qu'il a toujours été de l'intérêt de la Russie de tenir les consuls qui arrivent en Pologne, isolés complétement des habitans.

§ VI. JUIFS POLONAIS.

Les juifs, cette plaie qui ronge la Pologne depuis tant de siècles, devinrent un des instrumens employés par le czar pour opprimer un pays dont il a juré la ruine. Cette race malheureuse, imbue des préjugés les plus absurdes, plongée dans l'ignorance et les vices qui en sont les conséquences, arrachée par la suite des siècles au mosaïsme, son culte réel, ne puise aujourd'hui des préceptes obligatoires pour sa conscience que dans les sophismes cabalistiques des livres des rabbins, et dans les injonctions criminelles du Talmud, qui leur montrent dans un individu non juif un ennemi contre lequel tout moyen de nuire est permis. Avant que cette partie des habitans de la Pologne puisse être complétement incorporée dans la masse de la population européenne, elle aura à subir une régénération entière; sans cela, ne vivant que de fourberie et de mauvaise foi, évitant tout travail agricole par suite de ses préjugés religieux, elle ne peut exister qu'au préjudice des habitans. Avant la révolution, le gouvernement du royaume défendait aux juifs le commerce des boissons; cette mesure très sage eut l'influence la plus favorable sur la classe des paysans qu'ils excitaient à l'ivrognerie, et sur la démoralisation desquels étaient principalement fondées leurs spéculations. Actuellement, le czar, en restituant aux juifs le droit de se livrer à ce commerce, a porté l'atteinte la plus funeste à la moralité et par conséquent au bien-être des laboureurs, qui forment en Pologne la classe la plus importante. En outre, pour leur prouver l'intérêt tout particulier qu'il leur porte, le czar leur assigna sur les fonds du royaume une somme de 200,000 florins polonais, comme secours à distribuer aux plus nécessiteux.

§ VII. ENRÔLEMENS FORCÉS. — DÉPORTATIONS.

Depuis 1791, en mémoire de la célèbre constitution dont la promulgation marque une si glorieuse époque dans les annales de la nation, le mois de mai a toujours été pour les Po-

lonais un temps de solennité et d'allégresse publique. C'est dans ce mois que, pour renouveler et entretenir les souvenirs nationaux, les assemblées des citoyens ont lieu, soit dans des maisons particulières, soit, pour se soustraire à l'œil de la police, au milieu des bois et des premiers parfums du printemps; c'est enfin en l'honneur de ce glorieux anniversaire que de nouvelles chansons patriotiques retentissent chaque année sur toute la surface de l'ancienne Pologne. Ce fut justement ce mois si cher aux Polonais que le czar choisit pour écraser la malheureuse Pologne sous le poids des violences les plus révoltantes. Par un ukase publié le 21 mai, on appela au service russe tous les soldats et les sous-officiers qui avaient pris part à la dernière guerre, sans même en excepter ceux qui, pendant la campagne, avaient obtenu le grade d'officier. Ainsi a été mise au grand jour la conduite de l'Autriche et de la Prusse, qui se sont servi de tous les moyens pour refouler les soldats polonais sous le joug du czar. La nation, frappée de tant de calamités, décimée journellement, sans aucun moyen de défense, succombait au désespoir. Le gouvernement, pour mettre quelques bornes à l'indignation publique, faisait publier par les journaux quelques exceptions à l'ukase de l'enrôlement. Les hommes mariés furent exemptés de se présenter sous le drapeau russe. Mais quelques jours se passèrent à peine entre cette déclaration officielle et sa violation la plus complète. Le sort de tous les militaires devint aussi celui des pères de famille.

On sait qu'à la voix de la patrie, ceux-là mêmes dont les forces déjà épuisées par l'âge répondaient mal au généreux élan de leurs cœurs, s'empressèrent d'entrer dans les rangs des défenseurs. Nicolas, sans égard pour leur position exceptionnelle, étendit la rigueur de son ukase jusqu'à ces courageux vieillards.

Deux régimens d'infanterie, deux régimens de cavalerie et douze pièces de canon furent envoyés dans chacun des palatinats uniquement pour porter secours aux autorités chargées de l'enrôlement des soldats. Tout Polonais menacé du service russe mettait tout en usage pour quitter furtivement son pays. Mais déjà les cordons formés d'avance le long des frontières de l'Autriche et de la Prusse s'opposaient à leurs dessins. Dans le palatinat de Sandomir, un nombre considérable de paysans

réunis en masse parvinrent à se frayer par la force un passage en Gallicie. Quelques autres individus réussirent également à s'évader (1).

Les cas de suicide devinrent très fréquens en Pologne. A Varsovie, on en comptait plusieurs par jour. Les lieux où se rassemblaient les soldats forcés de s'enrôler, présentaient les scènes les plus tristes, les plus affreuses. Ceux d'entre eux qui refusèrent de prêter serment au czar furent fustigés et traités de la manière la plus barbare. Ce fut ainsi qu'à Janow (palatinat de Podlachie) on les fit passer journellement par les verges pendant trois semaines. Tous ces soldats furent transportés en Russie, chargés de chaînes, escortés de forts détachemens et de canons.

Au milieu de ces cruelles afflictions, de ces angoisses mortelles qui se succédaient avec tant de rapidité, on apprit que la petite noblesse de Lithuanie et des Provinces-Russiennes allait être transplantée en masse sur le Caucase, nommément dans les gouvernemens d'Orenbourg et de Saratow. La mesure des douleurs était à son comble depuis long-temps. Et c'est dans ce moment que l'inconcevable impudence du gouvernement de Nicolas osa publier que cette transplantation aurait lieu du gré seul des habitans ! Peu de temps après s'est confirmé le bruit d'un crime qu'on ne peut qualifier : de chaque gouvernement des provinces envahies sur la Pologne dans les premiers démembremens, le Néron de Pétersbourg fit enlever cinq mille familles, et les relégua sur le Caucase !..

(1) En Prusse, on s'emparait de ces malheureux pour les remettre de nouveau entre les mains des Russes. Plusieurs de ces militaires polonais qui voulaient passer en France ont été poursuivis par les autorités prussiennes qui faisaient publier leurs signalemens, comme s'il se fût agi de criminels. On garrotta ceux qui eurent le malheur d'être pris. Enfin le gouvernement de Berlin, pour mettre à exécution ces dispositions rigoureuses, avait établi une police particulière sur les points les plus importans de la frontière. En Saxe même, le pouvoir de l'empereur de Russie atteignait ouvertement les Polonais ; et ceux qui arrivèrent à Dresde ne purent obtenir la permission de continuer leur chemin pour la France, et éprouvèrent les plus grandes difficultés pour s'échapper. Ils purent se convaincre que ce n'était réellement que sur le sol français que finissait la frontière russe, car ils ont essuyé de la part de tous les gouvernemens allemands presque autant de persécutions qu'ils ont éprouvé de sympathie et de bienveillance fraternelle de la part des habitans dont les cœurs généreux battent pour la liberté.

Les pièces officielles et les détails relatifs à cette œuvre infernale sont trop connus pour que nous nous y arrêtions.

En vain les habitans de ces malheureux pays voudraient-ils chercher des consolations dans les temples du Très-Haut : la fureur du tyran les a frappés jusque dans leur religion. Les églises de leurs pères ont été, en grand nombre, arrachées à leur culte. Au pied des autels où, durant tant de siècles, s'élevaient les prières d'un peuple fidèle devant l'emblème du Dieu crucifié, dont le martyre se renouvelle en quelque sorte aux yeux du monde chrétien dans les douleurs de toute une nation devenue la proie du bourreau, devant cet emblème divin les prêtres russes prient aujourd'hui pour le czar! pour la prospérité de ses œuvres, pour le succès de ses desseins!..

LITTÉRATURE.

LA VIERGE MARTYRE,

OU

LE TOMBEAU DE L'ANGE DE LA LIBERTÉ.

Ici gît!... Point de nom!... Demandez à la terre
Ce nom! Il est écrit en sanglant caractère...

ALPH. LAMARTINE.

I.

Derrière des bois sombres, au loin, par delà les déserts et les montagnes, au fond d'une vallée profonde et obscure qui était autrefois le séjour de la paix et des plaisirs, s'élève un tombeau ; une croix modeste et mutilée par des mains barbares et impies, le surmonte et semble dire que là repose la dépouille mortelle d'un chrétien ! — A l'entour, le gazon est couvert de débris, de tronçons d'armes, d'ossemens blanchis par le temps et qui gisent là sans sépulture, jetés aux gémonies comme les restes de criminels. — Mais non, cette terre est sacrée ; elle est sainte comme celle du Calvaire : ils reposent en paix. Le souffle du vent qui se joue à travers ces lances brisées, ces casques rompus et ces ossemens, comme à travers des ruines, et les rameaux flétris des vieux chênes, ressemble, en sortant de ces lieux funèbres, à des voix qui pleurent, à des cris de douleur. — L'étranger ne vient jamais pleurer ni prier dans cet asile de la mort et des sombres pensées ; l'entrée en est in-

terdite par des hyènes voraces, des reptiles venimeux qui ont envahi cette retraite et en ont fait leur séjour.

II.

Mais quel est ce lieu funèbre ? Quel est ce tombeau qui s'élève au milieu des ruines et des ossemens blanchis? N'y a-t-il point d'inscription tumulaire ? Ignore-t-on le nom de celui qui repose dans ce lieu de tristesse ?— Enfans, j'ose à peine vous répondre. Ecoutez, voici ce que m'a dit l'ange confié à la garde de ce tombeau comme au berceau d'un enfant qui dort : « Elle n'est pas tout-à-fait morte, celle qui repose ici, elle n'est pas tout-à-fait morte ! Mais, silence ! n'allez point le répéter à la foule ; — son bourreau, celui qui croit l'avoir tuée, reviendrait plein de rage ; il retirerait son corps du sépulcre où il repose, attendant le moment du réveil ; car elle dort, la vierge sans tache. Il lui ouvrirait le sein, lui arracherait le cœur, et, le foulant aux pieds, lui ravirait le dernier souffle de vie. Il est si cruel, celui qu'elle a pour ennemi ! il a les dents de la vipère, les serres du vautour, le regard du basilic ; il a la férocité de l'hyène, la méchanceté du scorpion. Oh ! silence ! silence, enfans ! ne dites pas qu'elle vit encore, la vierge qui repose dans la tombe. »

III.

« Elle était belle, enfans, la vierge qui dort maintenant d'un sommeil léthargique ; il fallait la voir lorsqu'elle courait dans ces plaines, alors riantes et fortunées ; il fallait la voir, brillante de jeunesse et de fraîcheur. — Hélas ! et c'est à cause de sa beauté qu'elle est morte ! Un homme pervers et puissant, celui qui est son bourreau, l'a vue ; elle était si attrayante, que le barbare n'a pu résister à ses charmes. Il l'a aimée ; il a voulu la posséder ; il l'a aimée, mais comme le vautour aime la colombe, ou le tigre la gazelle. Il l'a étreinte dans ses bras velus, et cette étreinte lui a donné la mort. Son souffle, ses caresses, ses embrassemens sont mortels. Les hommes l'appellent esclavage, barbarie, destruction. — Lui s'appelle... Ah ! vous le savez ?— Je ne répéterai point ce nom impur ; il fait grincer des dents. Silence, enfans ! ne le prononcez pas : — votre langue et vos oreilles sont trop chastes pour le murmurer jamais ; ou, si vous le prononcez, que ce soit pour le maudire, lui qui

a mis à mort la vierge immaculée qui repose maintenant dans la tombe. »

IV.

Elle a bien souffert, enfans, elle a bien souffert! Elle aussi est montée au calvaire. Ses mains ont été attachées à une croix, sa tête a été couronnée d'épines, ses chastes flancs ont été percés d'une lance, et le sang en a coulé à longs flots, et ce sang a arrosé la terre. Et puis on l'a descendue de la croix et elle a été mise dans la tombe, et ses anciens amis, ceux qui se disaient ses frères et qu'elle avait sauvés au jour de sa puissance, ils l'ont abandonnée au jour de ses douleurs et ne l'ont point vengée. Elle leur a en vain tendu une main suppliante, elle leur a montré en vain son corps couvert de plaies; ils ont ri de ses souffrances, ils sont même accourus partager ses dépouilles. Sa robe a été déchirée, et chacun d'eux en a pris un lambeau. Ils l'ont vue périr sans pitié; à peine si quelques uns ont versé en secret une larme sur ses peines. Larme stérile! froide compassion! c'est avec le fer qu'il fallait la venger. C'est alors qu'elle criait pitié, qu'il fallait accourir et lui tendre la main. Mais tous l'ont abandonnée, et elle a été livrée sans défense à son ennemi; et il l'a pliée dans un suaire de sang, et il l'a clouée sous la pierre. Mais elle dort, enfans; elle n'est point morte, la vierge, au fond du tombeau!

V.

Un jour, cet ennemi implacable, fatigué de la tourmenter, se reposait lui-même, et la laissa un moment paisible, quoique chargée de chaînes, sur le bord de la tombe qu'il lui avait déjà creusée et qui devait l'engloutir. En elle, le principe de vie est immense, éternel; comprimé, il ne devient que plus violent. Aussi, à peine eut-elle joui d'une heure de paix, qu'elle sentit renaître toutes ses forces; elle se leva libre et fière; elle secoua la tête et les mains, et ses fers tombèrent, et ses entraves furent brisées. De son souffle puissant elle renversa ses geôliers; et, debout sur la colline, auprès de l'autel de la liberté, la croix d'une main, l'épée de l'autre, elle se prépara à de nouvelles luttes, et elle vainquit. Son ennemi terrassé tremblait, et le monde battit des mains à son action héroïque; on jeta des palmes et des couronnes à l'athlète. Mais c'étaient des armes qu'il lui fallait. Hélas! hélas! que pouvait-elle faire seule? Ses en-

nemis s'étaient multipliés ; ils l'entourèrent comme d'un mur d'airain, comme d'un brâsier ardent, et elle tomba, la vierge martyre ; ses mains défaillirent, elle fut percée au sein, et on la chargea de nouveau de chaînes, et c'est alors que son sang coula. Il inonda le monde, et le monde fut dans la stupeur ; un gémissement s'éleva à la fois de toute la terre. Elle n'était plus, la bien-aimée des nations, elle n'était plus ! Son corps délicat reposait comme privé de vie dans la tombe.

VI.

O mon Dieu ! quand donc se relèvera-t-elle, la Vierge martyre ? son sommeil est bien long... Les trois jours sont passés ; que l'aube de la résurrection se lève. Que l'ange glorieux vienne lever la pierre du sépulcre. Qu'elle apparaisse brillante de clartés, plus belle par ses souffrances, plus glorieuse par son martyre ! Qu'elle ait la fierté d'une Spartiate et la beauté d'une Athénienne. La mort enfante la vie, l'esclavage la liberté !.... Elle se relèvera, enfans. Le monde a pleuré sur elle, la terre a été arrosée de son sang, et ce sang mêlé à ces larmes, enfantera la liberté et la donnera au monde, comme autrefois les larmes et le sang du Dieu homme nous donnèrent la vie éternelle. Elle se relèvera, et la terre sera dans la joie, les collines et les montagnes tressailleront d'allégresse, l'étoile radieuse reparaîtra à l'horizon, et du fond des vallées montera un chant de bonheur. Enfans, priez pour les morts ! Prions ensemble : prions tous, hommes, ses frères, qui l'avez délaissée au grand jour de la bataille, et notre crime sera pardonné, et elle se relèvera libre et puissante, la vierge qui a souffert de si cruels tourmens et qui dort maintenant dans la tombe.

L. P.

PHARIS (1),

CASSIDE FAITE EN L'HONNEUR DE L'ÉMIR TADGE-ULFÉCHRE (2).

(Traduit du polonais de Mickiewicz.)

Comme un esquif joyeux poursuivi par la brise,
Aime à presser le sein de la vague soumise,

(1) Pharis (cavalier) est un titre honorifique chez les Arabes-Bédouins, équivalant à peu près au titre de chevalier dans le moyen-âge.

(2) C'est sous un nom pareil que le comte Venceslas Rzewuski est connu dans l'Orient.

Et frappant de la rame un flot paisible et pur,
Balance un cou de cygne au dessus de l'azur :
Tel, l'Arabe aime à voir son cheval qui s'élance
De la cime d'un roc dans le désert immense,
Quand le sable entr'ouvert sous les pas du coursier,
Bouillonne comme l'onde où l'on trempe l'acier,
Et requin du désert, quand rapide, indomptable,
Il disperse les flots de l'océan de sable.

O mon coursier! prends ton essor
Dans le tourbillon de poussière;
De tes pieds effleure la terre,
Vole plus haut, plus haut encor!

Il est noir mon coursier comme un ciel de tempête,
Son crin est un panache ondoyant dans les airs;
De ses pieds argentés jaillissent des éclairs,
Et l'astre du matin rayonne sur sa tête.

Dépasse, ô mon coursier! sur le sable mouvant
Les rochers et les bois; en avant, en avant!

En vain la palme aérienne
M'offre son ombrage et ses fruits,
Je la dépasse et je m'enfuis.
La palme va cacher sa peine
Au sein d'une verte oasis,
Et semble, en murmurant, rire de mon mépris.

Puis les rochers, gardiens de la déserte plage,
Menacent le Bédouin d'un sinistre visage;
Ils veulent l'arrêter, et d'échos en échos,
Poursuivant son cheval, ils répètent ces mots :
Où vas-tu, Bédouin téméraire?
Là, point de palme hospitalière
Qui te cache aux traits du soleil;
Là, tu n'as pas dressé de tente
Qui puisse sous sa voile, au gré des vents flottante,
Protéger ton sommeil; — car, tu le sais, mortel,
Il n'est dans le désert qu'une tente : — le ciel.
Mais vains propos! menace vaine!
Je presse mon coursier poudreux.
Je vais, et déjà, sur la plaine,

J'avais fui bien loin, bien loin d'eux.
Et déjà les rochers, honteux de leur défaite,
L'un à l'ombre de l'autre allaient cacher leur tête.
Un vautour était là. — Me voyant fugitif,
Il croit, l'audacieux, me prendre mort ou vif;
Il déploya son aile, et, sûr de sa victoire,
Il me ceignit trois fois d'une auréole noire.
Puis, il cria : Je sens un cadavre en ces lieux (1);
L'Arabe et le cheval sont à moi tous les deux.
Le cheval cherche un pâturage,
L'Arabe se fraie un chemin;
L'un et l'autre poursuit en vain
Le terme de son long voyage.
Qui vient ici n'en revient plus,
Et le vent seul passe et repasse
En ne laissant aucune trace
Des sentiers qu'il a parcourus;
Pour les chevaux, ces champs stériles
Ne nourrissent que les reptiles.
Ici, lorsque le jour s'enfuit,
Les morts, les vautours, seuls, osent passer la nuit.
Trois fois me menaçant de ses serres avides,
Le vautour me lança des regards homicides.
Lequel eut peur?.. C'est lui, car il prit son essor;
Et, lorsque de mes yeux je le suivais encor,
Que je bandais mon arc pour punir son audace,
De vautour qu'il était il se change en pinçon,
En papillon, puis en frelon...
Et puis il disparaît pour toujours dans l'espace...

Devance, ô mon coursier! sur le sable mouvant
Les rochers, les vautours; en avant, en avant!

Un nuage léger croyait courir plus vite :
Blanc, sur un ciel d'azur, il fond à ma poursuite;
Il veut passer au ciel pour coureur plus expert

(1) Une superstition généralement répandue parmi les Arabes, leur fait croire que les vautours sentent la mort de loin, et qu'ils planent sur un homme qui doit mourir. En effet, à peine un voyageur a-t-il expiré, que plusieurs de ces oiseaux apparaissent aussitôt à proximité, quoiqu'auparavant on ne se fût point douté de leur présence.

Que l'Arabe dans le désert ;
Et, déployant sur moi deux ailes lumineuses,
Il m'adresse, en sifflant, ces paroles trompeuses :
Où vas-tu, Bédouin insensé ?
Ici, pas de pluie argentine
Qui rafraîchisse ta poitrine
Et ton front de feux oppressé.
Ici, point de fontaine pure,
Qui de son doux et lent murmure
Charme ton oreille et ton cœur ;
Les vents saisissent la rosée
Avant que la terre arrosée
N'ait senti sa douce fraîcheur.

Vains propos ! je m'enfuis sans que rien ne m'arrête ;
Le nuage épuisé semble incliner la tête,
Et plus bas, et plus bas, je le vois se pencher,
Puis il tombe sur un rocher.
Et lorsque, dédaigneux, je me tourne en arrière,
Je le vois ardent de colère
A l'autre extrémité du ciel,
Et je lis sur son front le dépit qui le navre ;
Jaloux, il se teignit de fiel,
Et puis il s'effaça, hideux comme un cadavre.

Devance, ô mon coursier ! sur le sable mouvant,
Les brouillards, les vautours ; en avant, en avant !

Alors, comme un soleil je mesurai l'espace
De mon regard victorieux.
Mes rivaux n'étaient plus, — et sans laisser de trace
Ils s'étaient perdus dans les cieux.

Jamais un mortel téméraire
N'a de ces lieux d'horreur pénétré le mystère.
Ici règne à jamais le calme de la mort ;
Les échos sont muets ; la nature s'endort.
Comme sur de nouveaux rivages,
Les troupeaux de bêtes sauvages,
De l'homme, hôte inconnu, ne craignent pas l'abord.

Dieux ! je n'étais pas seul ; sur un rempart de sable
J'aperçois de guerriers une troupe innombrable,

Voyageurs, ou brigands guettant un voyageur.
Je ne sais; — mais ils sont d'une horrible blancheur.
Je cours, — je crie — en vain, — ces ombres sont muettes.
C'est une caravane enfouie au désert
Qu'un simoun aura découvert (1)!
Sur les os des chameaux ces cavaliers squelettes
Resteront pour toujours; et des trous de leurs têtes,
Des mâchoires sans chair, de leurs yeux sans regards,
Le sable, en longs ruisseaux, coule de toutes parts,
Et semble murmurer une sinistre plainte :
Où vas-tu, Bédouin insensé?
Ici le simoun a passé!
Mais le fils du désert ne connaît pas de crainte. —

Dépasse, ô mon coursier! sur le sable mouvant,
Les morts et le simoun; en avant, en avant!

Un simoun, le plus fort des enfans de l'Afrique,
Parcourait le désert de son pied fantastique.
Soudain, il m'aperçoit : — il s'arrête, surpris,
Et, tournant sur lui-même, il crie avec mépris .
Quel est donc ce simoun, au vol bas et timide,
Qui foule le désert dont j'ai seul hérité!
Il mugit, se dressa comme une pyramide;
Et voyant que j'étais mortel, mais intrépide,
Il frappa le désert de son pied irrité;
Et sous sa colère puissante
L'Arabie entière a tremblé.
Il saisit dans sa main géante
Mon corps de douleur accablé.
Il me brûle comme la foudre,
Me bat de ses ailes de poudre,
Me couvre de graviers ardens;
Mais, furieux, je me redresse,
Je le mords, le brise et le presse,
Et je le broie entre mes dents.

(1) Le *simoun*, *serser*, *asif*, etc., sont des mots arabes signifiant un vent violent, ou une trombe qui quelquefois ensevelit des caravanes entières. Il est connu en Europe sous le nom d'*ouragan*, qui vient du nom américain *ourikan*, signifiant une horrible tempête sous les tropiques. Les Perses l'appellent *girdebad*.

Le simoun voulait fuir, — de mon bras redoutable
Je le retins; — son corps se rompt en deux moitiés
Et retombe en grêle de sable,
Et mort, comme un rempart il s'étend à mes pieds. —

Alors je respirai! mes paupières mortelles,
Fières, ont contemplé les étoiles des cieux;
Et toutes, en clignant, me souriaient des yeux;
Car dans tout l'univers j'étais seul avec elles.
Que j'aime à respirer le souffle parfumé
Que des jardins du ciel m'apporte le zéphyre!
Tout l'air d'Arabistan à peine peut suffire
A mon sein de chaleur et de soif consumé.
Que j'aime à contempler la superbe étendue
Qu'à mes yeux enchantés déroule ce désert
Qui maintenant de calme et d'étoiles couvert,
Par delà l'horizon se prolonge à ma vue!
J'aime le monde entier d'un ineffable amour.
Ah! je l'embrasserais du couchant à l'aurore!
Et ma pensée a fui plus haut, plus haut encore,
Jusqu'au faîte brillant du céleste séjour:
Et comme avec son dard l'abeille perd la vie,
Ma pensée est au ciel, mon ame l'a suivie.

JOSEPH-CHRÉTIEN OSTROWSKI.

NOTA. Nous empruntons cette pièce à un recueil de poésies qui va être bientôt publié, et qui est d'autant plus remarquable que l'auteur est un réfugié polonais.

L'EXILÉ.

Mon pays sera mes amours
Toujours.
CHATEAUBRIAND.

Oh! que le souvenir de ma patrie est cruel! Il a pour moi l'amertume de l'absynthe et le fil tranchant de l'épée.
BARTHÉLEMY. (*Messéniennes.*)

Souvenirs de printemps, d'amour et de jeunesse,
Pourquoi dans mes ennuis me poursuivre sans cesse?
Oh! que me voulez-vous, souvenirs importuns?
Il n'est plus de bonheur pour l'exilé qui pleure.

A celui qui gémit sans pain et sans demeure,
Qu'importent le printemps, les fleurs et leurs parfums?

A l'heure où l'horizon de clartés s'illumine,
Ce matin, j'ai porté mes pas sur la colline,
Derrière les grands bois, là-bas, près des étangs.
Le ciel était serein, la campagne était belle,
A peine un vent léger remuait de son aile
Les premières fleurs du printemps.

Tout riait, tout chantait dans la jeune nature;
Un cri d'amour montait de toute créature;
Et les champs s'égayaient dans leur robe de fleurs.
Et je me suis assis sur un roc solitaire;
Et mes yeux, se perdant dans le ciel, sur la terre,
Se sont bientôt mouillés de pleurs.

Hélas! pauvres oiseaux dispersés par l'orage,
Malheureux! nous errons de rivage en rivage,
Sans trouver un asile où suspendre nos nids.
Le ciel est tout en feu; — sur nous gronde la foudre;
L'aigle qui nous guidait est gisant dans la poudre:
Oh! nos malheurs sont infinis!

Et j'ai pleuré long-temps; car devant ma pensée
En longs habits de deuil ma Pologne est passée,
Le sein meurtri, — sanglante, à pas lents, toute en pleurs;
Sa lourde croix de fer sur ses épaules nues
Pesait, hélas! hélas! et sur elle des nues
Semblaient descendre des douleurs.

Oh! que le souvenir de ma sainte patrie
Est amer à mon ame abattue, attendrie!
Haine à jamais à toi! chauve vautour du nord!
Honte à qui ne te hait! haine à qui te ressemble,
Toi qui sèmes à flots sur le peuple qui tremble
Les fers, le carnage et la mort!

Oh! toi-même, à ton tour, tremble dans ton repaire!
Le sang veut la vengeance, et de toute la terre
S'élève contre toi le cri réprobateur.
On te demandera compte de tous tes crimes.
Si sur la terre il est d'innocentes victimes,
Au ciel il est un dieu vengeur!

Souvenirs de printemps, de fleurs et de jeunesse,
Pourquoi dans mes ennuis me poursuivre sans cesse?
Oh! que me voulez-vous, souvenirs importuns?
Il n'est plus de bonheur pour l'exilé qui pleure.
A celui qui gémit sans pain et sans demeure
Qu'importent le printemps, les fleurs et leurs parfums?

JUSTIN MAURICE.

CHRONIQUE POLONAISE.

POLOGNE PROSCRITE.

PROJET DE LOI CONTRE LES RÉFUGIÉS. La position des réfugiés devient de plus en plus pénible. La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la résidence des réfugiés, au lieu de proposer l'abolition de la loi du 21 avril 1832, y a introduit des amendemens sévères. Le projet de loi présenté par le gouvernement, la proroge jusqu'à la fin de la session de 1835. Voici le projet tel qu'il a été amendé par la commission :

Art. 1er La loi du 21 avril 1832, relative aux réfugiés étrangers, est prorogée jusqu'à la fin de la session de 1836.

Art. 2. Tout réfugié étranger qui n'obéira pas à l'ordre qu'il aura reçu de sortir du royaume, conformément à l'article 2 de ladite loi, ou qui, ayant été expulsé, rentrera sans autorisation, sera puni d'un emprisonnement de deux mois à six mois.

Cette peine sera appliquée, dans le premier cas, par le tribunal de police correctionnelle du lieu où le réfugié avait sa résidence quand il a reçu l'ordre de sortir, et, dans le second cas, par le tribunal de police correctionnelle du lieu où le réfugié aura été arrêté.

Ce projet de loi a été communiqué à la chambre des députés le 4 mars, à la suite d'un rapport fait par M. Gaillard de Kerbertin, rapporteur de la commission. Nous ne pouvons partager ses opinions relativement à la position des réfugiés en France, et surtout quand il dit, en parlant d'eux : *Exempts des charges de l'association, ils ne peuvent en exiger les droits*. En vérité, est-ce les faire jouir de tous les droits du citoyen français que de les mettre sous la protection ordinaire des lois? Les réfugiés polonais s'estimeraient heureux s'ils pouvaient être considérés comme nationaux, s'ils pouvaient jouir de l'exercice des droits politiques et être soumis aux charges qui pèsent sur le citoyen. M. le rapporteur ne veut pas même qualifier la loi d'*exceptionnelle*, il l'appelle *loi*

d'ordre, et *loi de précaution*. Si elle n'est pas exceptionnelle, qu'est-elle donc? Et comme il serait absurde de l'assimiler aux lois ordinaires sous la protection desquelles se trouvent tous les étrangers en France, on serait obligé de créer pour cette loi un milieu monstrueux entre la *règle* et l'*exception*, entre l'*ordinaire* et l'*extraordinaire*, la *légalité* et l'*arbitraire*. Tout en admettant qu'un jour, sans doute, la France puisse renoncer aux précautions prises contre les réfugiés, M. le rapporteur prétend que la loi pourrait être *permanente*, et que tel était son caractère primitif aux yeux du gouvernement. Plus loin, il fait même l'aveu que, quelque justes, quelque légitimes que soient les mesures adoptées, les discussions auxquelles ces sortes de lois donnent naissance ne sont pas toujours exemptes d'aigreur; d'où M. le rapporteur conclut qu'il faut augmenter le terme de la durée de la loi. Nous aurions désiré trouver des motifs plus puissans, car il serait bien funeste pour la chambre et le pays si ce principe était adopté, et que la durée des lois dût être fixée par le plus ou moins d'aigreur que l'on met dans les délibérations. Quant à l'*alien-bill* anglais, que M. le rapporteur invoque comme plus sévère encore que celui de France, nous lui rappellerons que l'acte *for the Registrations of aliens* du 26 mai 1826, tout en soumettant les réfugiés à quelques réglemens de police, ne porte aucune atteinte à la liberté individuelle, ne blesse nullement les droits de l'hospitalité. Cet acte ne soumet pas le réfugié à une surveillance injurieuse; il lui prescrit de déclarer le lieu de sa résidence, et de renouveler cette déclaration de six mois en six mois; mais il le laisse libre de changer de résidence; mais il n'arme pas le pouvoir du droit de déportation hors de la frontière! Où est donc le point de ressemblance de l'*alien-bill* avec une loi qui livre le réfugié à la merci de la police, lorsque, sur un simple soupçon, on peut le priver de son séjour en France? Nous regrettons que l'espace nous manque pour suivre M. le rapporteur dans ses autres argumens; nous rappellerons seulement en cette occasion les paroles prononcées par M. le garde-des-sceaux lui-même lors de la présentation de la loi du 21 avril:

« L'étranger proscrit par la politique trouvera toujours sur le sol français un asile inviolable; aussi l'extradition des proscrits ou des réfugiés ne sera jamais consentie par notre gouvernement; la France restera impénétrable aux poursuites dirigées contre eux. » Nous avons la confiance que les paroles de M. le ministre se réaliseront, et que le gouvernement ne sera pas en contradiction avec ce qu'il a dit lui-même au sujet de la loi du 21 avril.

Amnistie russe. Un bruit qui paraît prendre tous les jours plus de consistance est l'extension du décret d'amnistie pour les Polonais. On dit que les représentations du gouvernement français y ont contribué, que cette affaire a été négociée entre les trois grandes puissances, et que les exceptions sont fort peu

nombreuses. L'émigration polonaise, nous l'espérons, rejettera les offres perfides d'un souverain qui a rompu lui-même tous les liens qui l'attachaient à la Pologne, et qui ne règne aujourd'hui sur ce pays que *de fait*. Le droit a cédé à la puissance, la civilisation à la barbarie, la religion à l'impiété, mais ce règne des crimes ne sera pas long, et la justice reprendra son cours. Les Polonais n'accepteront jamais aucune amnistie de l'empereur de Russie, par la simple raison qu'ils n'ont pas à recevoir ce qu'il n'a pas à leur donner. L'amnistie ne peut jamais avoir lieu entre deux nations différentes, envers un peuple étranger; amnistie veut dire pardon, oubli, et certes, ce serait être indigne du nom de Polonais, que de demander l'oubli de la glorieuse révolution nationale de 1830, le pardon pour avoir payé la dette la plus sacrée, et combattu l'ennemi le plus acharné de la Pologne. Si le gouvernement croit rendre un service à l'émigration polonaise en lui facilitant la rentrée dans le pays, il se trompe beaucoup dans ses espérances. Les Polonais ne font rien à demi, et leur dévouement patriotique ne connaît point de bornes. En supposant même qu'il fût de l'intérêt de la Pologne de détruire son émigration en lui réservant une amnistie, quelle garantie auraient la France et les Polonais qu'elle serait scrupuleusement observée? Les droits les plus sacrés, les promesses les plus solennelles n'ont-ils pas été violés, foulés aux pieds par les Russes? Sa mauvaise foi, son hypocrisie, sa vengeance ont-elles quelques bornes? Non, l'émigration polonaise est d'une grande importance pour la Pologne; c'est le continuel écho de son dernier soupir, c'est l'œuvre de sa résurrection, c'est la plus belle protestation contre les empiétemens de la Russie, contre ces violations des droits internationaux.

Affaire de Savoie. — Après la malheureuse issue de l'expédition de Savoie, les Polonais ont reçu communication d'une note du gouvernement français, qui leur accordait le transit par la France, à condition qu'ils demanderaient eux-mêmes ce transit, et qu'ils se soumettraient à *toutes* les mesures de surveillance et autres que le gouvernement du roi jugerait convenable d'adopter envers eux, depuis l'instant de leur entrée jusqu'à celui de leur débarquement.

Les Polonais ont refusé nettement ces propositions qu'ils ont regardées comme humiliantes. Voici au reste leur réponse :

« Ne voulant point entrer dans les vues de la sainte Alliance et dans celles de son entrepreneur, qui voudraient nous éloigner de l'Europe, nous refusons à l'unanimité de traverser le territoire français dans le but de nous embarquer pour une destination quelconque. »

Cette réponse a détruit tous les efforts de Vorort pour éloigner les Polonais de la Suisse. Voici comment le Vorort avait écrit aux cantons de Genève et de Vaud avant la réponse des Polonais : « Conformément aux ouvertures de M. de Belleval (1), nous vous invitons à requérir des Polonais qui sont en

(1) Chargé d'affaires de France en Suisse.

votre pouvoir les signatures nécessaires pour leur passage en France, et les faire escorter par le plus court chemin vers la frontière de France. Nous vous prions aussi de nous transmettre les déclarations des Polonais portant indication des pays pour lesquels ils veulent s'embarquer, de vous entendre à ce sujet avec l'ambassade française, et de nous faire connaître les mesures que vous aurez adoptées. »

Ces détails nous prouvent jusqu'à l'évidence : 1° que le Vorort a eu la faiblesse de céder aux exigences étrangères; 2° que le gouvernement français n'accordait aux Polonais que leur transit par la France ; 3° que les Polonais ont préféré voir la France fermée pour eux que de se soumettre à des conditions humiliantes.

Le départ des Polonais casernés à Chantepoulet a été accompagné de circonstances pénibles. Le 26 février, on les avait prévenus que leur départ aurait lieu le lendemain à quatre heures du matin, et, dès ce moment, toute communication avec la ville leur fut interdite. Les réclamations, les plaintes, tout fut inutile. A trois heures du matin, on entra dans les dortoirs, et, après avoir vainement employé des moyens de persuasion, les gendarmes furent introduits et les réfugiés entraînés sur le rivage. A cinq heures, ils montèrent sur une barque remorquée par un bateau à vapeur qui les débarqua à Morges; de là, ils furent conduits, sous escorte, à la frontière bernoise. Ici, les feuilles de route remplacèrent l'escorte. Sur les 52 Polonais qui étaient dans le canton de Vaud, 8 ont été accueillis dans le canton de Berne, 4 ont reçu des passeports pour la France, 1 s'est rendu dans la campagne de Bâle, et 2 restent provisoirement dans le canton de Vaud. Parmi les 41 Polonais de Genève, 37 ont été admis dans le canton de Berne.

Il est aujourd'hui hors de doute que la folle entreprise de Savoie est devenue, comme celle de Francfort, un prétexte de nouvelles rigueurs contre la liberté des peuples, de la part des grandes puissances. Les mesures acerbes adoptées contre les réfugiés par les autorités suisses, n'ont point satisfait les cabinets absolutistes qui travaillent de concert à la proscription des malheureux Polonais; les sympathies qu'ils excitent en Suisse, l'hospitalité qu'elle leur accorde, est vue de mauvais œil à Vienne, à Berlin, à St.-Pétersbourg. L'Autriche a été la première à demander au Vorort l'expulsion des réfugiés, comme garantie pour la tranquillité des états voisins de la Suisse. Cet exemple a été suivi par le duché de Bade, la Sardaigne, la Confédération germanique et la Prusse. Les notes de la Sardaigne et de la Confédération germanique se font surtout remarquer par un caractère hautain et violent; mais cette pluie de notes diplomatiques a manqué son but, et la Suisse, loin de s'intimider, a senti se réveiller son courage et son énergie ; la réponse du grand conseil de Berne aux circulaires du Vorort,

adoptée à l'immense majorité de 108 voix contre 16, est une des plus belles preuves de l'esprit qui anime la Suisse. Après avoir démontré que la mesure de l'expulsion des Polonais est inexécutable, le grand conseil ajoute : « Nous ne prêterons pas « non plus la main à l'expulsion forcée des réfugiés politiques « dans le moment actuel, et jamais nous ne consentirons à su- « bir, à cet égard, l'influence étrangère. » Que peut-on dire de plus explicite ? Honneur au canton de Berne, qui sait si bien apprécier sa dignité nationale et les droits de l'hospitalité ! les réfugiés n'en abuseront pas, nous en sommes sûrs. Quelle belle leçon pour les grandes puissances, de voir une protestation aussi énergique, aussi courageuse ! Ne prouve-t-elle point toute la puissance de la force morale des peuples ? Cependant, les ennemis de la liberté ne se tiennent pas encore pour battus ; la Russie va, dit-on, faire remettre aussi une note à la Suisse, et cette note ne sera pas sans doute la plus modérée. Le congrès ministériel de Vienne couronnera les efforts des cabinets, et, tout en faisant la chasse aux réfugiés, il saisira le premier prétexte pour museler l'esprit libéral de la Suisse, et rétrécir son influence politique. Mais, pour avoir un succès complet, on ne peut se passer de la France, c'est-à-dire de son gouvernement ; son assistance est donc nécessaire ; aussi, nous avons lieu de croire que plusieurs insinuations tendant à de nouvelles persécutions contre les réfugiés polonais, ont été faites auprès de ce gouvernement. La Gazette d'Augsbourg est allée même jusqu'à dire que S. M. le roi des Français voulait l'expulsion des Polonais. Sans attacher beaucoup d'importance aux révélations de ce journal, nous avons la confiance que le gouvernement français restera à la hauteur des circonstances et de lui-même, qu'il rejettera avec mépris les propositions insidieuses des ennemis de la France, des ennemis de la liberté ! Espérons donc que les Polonais réfugiés aujourd'hui en Suisse rentreront encore en France avec l'autorisation de son gouvernement, et qu'on éloignera d'eux toute idée de tentative imprudente et d'opposition coupable ; qu'ils trouveront en ce pays des occupations honorables, et un séjour tranquille.

Quant au général Ramorino, qui, appelé par le comité central de *la jeune Italie*, s'est mis à la tête de l'expédition savoisienne, il était facile de prévoir qu'il avait à subir toutes les conséquences de son entreprise aventureuse. On est allé jusqu'à lui imputer des crimes de soustraction et de trahison. Renié par ceux-là mêmes qui lui ont confié l'expédition, il est devenu la proie de la haine des passions. Violemment attaqué, il a repoussé avec vigueur, dans un écrit spécial consacré à sa défense, les attaques et les calomnies. Nous avons lu cette brochure avec attention, et nous la croyons écrite avec bonne foi et dignité. Toutefois, le général aurait dû mieux calculer les chances du succès, les forces numériques des insurgés, les élémens de l'insurrection ; il aurait dû dissoudre l'expédition

avant que de rien commencer; c'était le seul moyen de déjouer les projets des gouvernemens despotiques, leur infame guet-à-pens qui a fait tant de victimes.

— Le Vorort vient de rédiger deux circulaires adressées aux cantons : dans l'une, on annonce l'arrivée de nouvelles notes et la réponse qu'on a faite; dans l'autre on rend compte des réponses faites par les cantons à la circulaire du Vorort, du 22 février; réponses qui ont amené la décision d'expulser les réfugiés qui par leur conduite ont perdu le droit d'asile, dans ce sens que les cantons feront tout ce que faire se pourra pour parvenir à ce but. Le Vorort, tout en remplissant les exigences despotiques des souverains absolus, a la bonhomie de dire qu'il ne suit que ses propres inspirations.

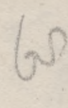
—La motion de M. Shiel au Parlement britannique relativement à la question d'Orient et au traité de la Russie avec la Porte, traité qui donne à la Russie une prépondérance si grande dans les affaires de la Turquie, a mis au grand jour la politique chancelante de l'Angleterre dans cette grave question : aucune mesure énergique n'a été adoptée; lord Palmerston a déclaré que les explications de la Russie au sujet des craintes inspirées par son influence auprès de la Porte ont paru satisfaisantes, mais que néanmoins le gouvernement s'opposerait à tout ce qui attaquerait les intérêts de l'Angleterre.— Nous ne pouvons que déplorer l'aveuglement des gouvernemens, qui, après tant de preuves de la mauvaise foi du cabinet russe, se reposent encore sur ses promesses et ses déclarations. La Russie donne des explications d'un côté et avance de l'autre dans un système d'empiétement; sa politique est toujours la même, protéger pour opprimer, tirer parti de tout; ce qu'elle a accompli sur la Pologne elle désire l'effectuer sur la Turquie. Rien n'est payé aussi cher que la philantropie, le désintéressement et la protection de la Russie. Les notes diplomatiques ne l'arrêtent pas : la justice pour elle, c'est la force; ce n'est que devant elle qu'elle cède. Autrement, on n'obtiendra que des paroles, et encore seront-elles souvent aussi hautaines et railleuses que la note de M. de Nesselrode dans laquelle le cabinet russe considérait comme non avenue la note du cabinet français.

—Dans une adresse à la nation anglaise, en date du 22 février, le Comité national de l'émigration polonaise a exprimé sa reconnaissance aux habitans de Portsmouth qui ont accueilli en frères les Polonais arrivés de Prusse, et réclame la bienfaisance du peuple anglais et la protection de son gouvernement pour les Polonais qui se trouvent en Angleterre. Ceux qui sont débarqués à Harwich sont décidés à partir pour Alger, et reçoivent déjà des subsides du gouvernement; ceux de Portsmouth n'ont point encore pris de résolution. Le gouvernement anglais leur refuse les secours jusqu'à ce qu'ils lui garantissent que leur séjour en Angleterre ne sera que provisoire. Une pétition a été présentée au parlement dans le but d'accorder des subsides aux Polonais résidant en Angleterre. Lord Dudley Stuart,

un des membres les plus influens de la société des Amis de la Pologne à Londres, a interpellé le gouvernement au sujet du traité d'extradition conclu entre les trois puissances, et les notes de la Russie présentées aux puissances étrangères pour l'expulsion des Polonais. Le gouvernement a répondu qu'il n'a point reçu de note en question de la part du cabinet russe.

Mort du général Rożycki. — Nous avons reçu avec une vive douleur, de Berne, la nouvelle de la mort du brave général Rożycki. Il a terminé sa carrière dans cette ville, le 23 février, après une maladie aiguë et de peu de durée. Le chagrin de se voir éloigné de sa patrie, de sa femme et de ses enfans, l'inquiétude sur leur sort, ont plongé dans la tombe cet homme honorable, ce militaire distingué. Rożycki a servi sous l'empereur Napoléon; sa valeur et ses connaissances militaires lui valurent le rang de colonel et la croix de la Légion-d'Honneur. Après la chûte de l'Empereur il retourna dans le pays où il vécut au sein de sa famille, jusqu'au jour de la dernière révolution polonaise de 1830. Honoré de ses compatriotes, il reçut bientôt le grade de général et le commandement d'un corps d'armée. Après avoir tenté une excursion en Lithuanie et rencontré le général Dembinski, qui opérait alors sa brillante retraite, il se maintint pendant très long-temps contre les forces supérieures de Rudiger, et même après la prise de Varsovie. Ce ne fut que quand il eut épuisé tous les moyens de résistance qu'il opéra sa retraite en Gallicie. Depuis, il choisit la ville de Berne pour résidence, et c'est là que par son exemple et par ses vertus il exerçait une grande influence sur l'esprit de ses compatriotes; d'un caractère très doux, persévérant, noble dans ses sentimens, bienfaisant, religieux, il ne cherchait que le bonheur des autres : toute sa vie s'est passée en bonnes actions. L'idée de sa patrie le préoccupait, il ne pensait qu'à la Pologne, et attendait avec impatience le bonheur de mourir pour elle. Honneur à toi, digne compatriote, que ton ame noble jouisse de la récompense qu'elle a méritée! tu es plus heureux que nous, puisque tu vois du haut des cieux le jour de la glorieuse résurrection de la Pologne!

POLOGNE SOUMISE.



I. *Actes du gouvernement*: Les trois gouvernemens qui se sont partagé les dépouilles de la Pologne, viennent de signer une convention qui stipule l'extradition mutuelle de tous les individus qui seront revendiqués par un de ces gouvernemens. L'édit russe publié à cet effet à Pétersbourg le 18 février dernier, dévoile bien l'esprit dans lequel a été conçue une mesure dont l'exécution va faire peser une main de fer sur toutes les parties de la nation polonaise. « Tout individu (est-il dit « dans cet acte) qui se rendrait coupable de crime d'état, de « lèse-majesté, de rébellion à main armée ou d'*intentions crimi-*

« *nelles* contre le *trône* et le *gouvernement*, en Russie, en Autri-
« che et en Prusse, sera privé de *protection* et d'*asile* dans les « provinces de ces puissances. Les trois puissances s'engagent « au contraire à *livrer tout prévenu* de ces crimes, dès qu'elles « en seront requises par le gouvernement du pays auquel le « coupable appartient. »

Ainsi, la seule présomption d'une intention coupable suffira pour priver un homme de toute protection légale, et l'infortuné accusé pourra être arraché à son asile, livré à ses oppresseurs, et, si c'est en Russie, traduit devant une justice sans lois et sans garanties, une justice où le jury n'existe point, où les juges sont amovibles, et où la législation même dépend du caprice du souverain, qui, à tout moment, peut la modifier et la changer *à volonté!*

Voilà donc la tâche de la Russie accomplie, le fruit de son machiavélisme et de sa grande influence dans le système politique qui gouverne la majorité des états européens. Dans son acharnement contre les réfugiés polonais, le gouvernement russe les poursuit dans leur exil et les frappe de son souffle mortifère. Cet acte barbare d'extradition, auquel se prêtent la Prusse et l'Autriche, met à nu leur politique astucieuse ; satellites de la Russie, elles se laissent guider par son impulsion, au mépris de la justice et de l'humanité.

C'est avec un sentiment de dégoût que nous avons lu le rescrit que l'empereur Nicolas a adressé le 17 janvier au sénateur Novosilzoff (1), un des hommes les plus vils et les plus méprisables de la Russie. L'empereur le remercie de l'activité qu'il a déployée dans le sénat russe, et attribue les heureux résultats de ses services au zèle qu'il a déployé constamment dans les importans travaux qui lui ont été confiés. A quoi bon ces phrases auxquelles personne n'ajoute foi, ni le public, ni l'empereur, ni M. de Novosilzoff lui-même ? La nation russe a depuis long-temps une opinion bien arrêtée sur ce sénateur ; l'empereur a maintes fois hautement manifesté ce qu'il pensait de lui. Pourquoi donc cette déception ? Qui trompe-t-on ou qui veut-on tromper ? L'homme pervers et cruel dont l'immoralité est poussée jusqu'à l'ignominie, qui a fait des milliers d'orphelins, qui a couvert de deuil la Lithuanie, qui s'est gorgé d'or en pressurant cette malheureuse province, qui, employé dans le royaume de Pologne, est devenu, avec le grand-duc Constantin, la cause principale du désespoir qui a fait courir aux armes les Polonais ; l'homme qui a ainsi provoqué une lutte payée si cher par les Russes, mérite-t-il les louanges de son empereur ? Non, certes, et c'est une nouvelle preuve que trop souvent les princes négligent, à leur détriment, d'employer avec équité les éloges et le blâme, les récompenses et les punitions ; ressorts si puissans, qui, avec le talent de bien choisir les ministres, résument l'art de gouverner. Des hommes tels que

(1) Voyez le Dz. Pow. du 19 février, n° 48.

Novosilzoff sont employés en Pologne, loués et récompensés, tandis que des hommes d'honneur et de mérite y sont abreuvés d'amertume et de persécutions. Ce système a porté fruit, et la nation polonaise, qu'un système de gouvernement conforme à sa nationalité et à ses intérêts aurait plus ou moins gagnée, est aujourd'hui persécutée avec la plus atroce barbarie.

— Un changement vient de s'opérer dans l'administration russe du royaume de Pologne. Le directeur de la commission de l'intérieur, du culte et de l'instruction publique, le comte Strogonoff, a été appelé à d'autres fonctions à Pétersbourg; il est remplacé par le général *Gołowin* I[er]. Le comte Strogonoff emporte l'estime de ses administrés, pour avoir rempli ses fonctions avec les égards dus aux habitans d'un pays malheureux.

— Les journaux de Varsovie publient plusieurs ordonnances relatives à l'instruction publique en Pologne. Ces ordonnances portent le caractère de cette duplicité qui se trouve dans tous les actes du gouvernement russe, qui veut toujours paraître généreux et bienfaisant.

— Un ukase vient de paraître le 3 janvier (1), dont l'exécution est confiée au ministre Ouvaroff. L'ukase est relatif à quatre provinces polonaises : Wilna, Grodno, Mińsk et Białystok. Cet édit statue : 1° que les deux gymnases de Wilna, ceux de Kroże, de Mińsk, de Białystok et de Swisłocz, subiront une nouvelle réforme, qui consiste à faire remplacer l'enseignement polonais par l'enseignement russe.

2° Que les écoles secondaires de Wilna, Kowno, Mińsk, Mozyr, Pińsk, Bobruysk, Mołodeczna et Brześć, seront aussi réformées.

3° Qu'on établira, *pour les nobles*, un nouveau gymnase à Grodno, et de nouvelles écoles secondaires à Poniewicż Wiłkomierz, Swienciany, Nowogrodek et Swisłocz; et, *pour les bourgeois*, des écoles secondaires à Wilna, Keydany, Grodno, Słonim, Lida et Prużana.

Ici nous ferons observer que la distinction faite entre les nobles et les bourgeois n'a jamais existé dans les provinces polonaises, l'instruction y étant commune aux enfans de toute condition. C'est une innovation dont la tendance rétrograde est visible; mais le choix des localités prouve en outre qu'on veut faire, même dans ce sens, le moins qu'il sera possible. Lida, Prużana et d'autres petits bourgs ne contiennent qu'une population bourgeoise fort restreinte, tandis que ces villes se trouvent au centre d'une noblesse très nombreuse; et c'est dans ces localités qu'on va établir, non pas une école pour les nobles, mais bien une pour les bourgeois. L'école noble aurait eu trois cents étudians, l'école bourgeoise n'en aura pas quinze.

(1) Voyez le Dz. Pow. du 27 février, n° 56.

4° Qu'on emploiera pour l'entretien de ces écoles les revenus des biens confisqués au clergé catholique.

Ceci est pour l'Europe et les journaux, et doit servir d'antidote à tout ce qu'on publie sur les persécutions exercées contre le clergé catholique. Le gouvernement russe veut faire croire que la suppression des églises a eu pour but l'accroissement des écoles. Nous verrons tout de suite si cette intention est sincère.

5° Les dispositions relatives aux nouvelles écoles ne seront exécutées que *graduellement*, autant qu'on en reconnaîtra l'*opportunité* et eu égard aux *fonds* qu'on mettra à la *disposition* du ministre.

Il est aisé de voir qu'on pourra ne pas mettre à la *disposition* du ministre les *fonds nécessaires*, qu'on pourra ne pas reconnaître l'*opportunité*, et que la marche *graduelle* pourra n'être qu'une suspension indéfinie.

En revanche, l'empereur Nicolas fonde une nouvelle université à Kiow, sous le nom de Saint-Wladimir. Ce sera un institut central pour plusieurs provinces russes et pour quatre provinces polonaises : de Kiow, de Bracław, de Podolie et de Volhynie, afin de les russifier plus facilement. Pour mieux atteindre ce but, le statut universitaire règle que l'enseignement se fera en langue russe, et ce n'est que par faveur spéciale qu'il y aura un cours de langue polonaise, que l'on déclare par là être une langue étrangère. D'ailleurs, la munificence impériale ne s'est pas mise en frais pour enrichir ce nouvel institut. Le 78e article du statut déclare que l'université de St.-Wladimir *hérite* de toutes les collections littéraires et scientifiques dont les habitans de Volhynie et de Podolie avaient doté le gymnase de Krzemieniec; gymnase qui a été supprimé et spolié de la manière la plus scandaleuse, et en contravention à la volonté des donataires. C'est bien le cas de dire : *Væ, væ victis!*

Confiscations. — Les confiscations en Pologne vont toujours leur train, malgré les représentations qui, nous aimons à le croire, ont été faites à ce sujet par les deux seules puissances de l'Europe qui, jusqu'à présent, ont su se préserver de l'influence de la Russie. Nous citerons un document officiel : c'est la notification du gouvernement russe qui spécifie en détail les biens-fonds et capitaux confisqués dans le seul gouvernement de Volhynie. Dans les autres gouvernemens et dans le royaume, les opérations des comités institués dans ce but n'ont pas encore débrouillé le chaos de la spoliation russe. Le document en question a été publié dans le *Morning Post* le 26 février 1833. Voici le calcul exact des capitaux et des terres confisquées :

1° Valeur des terres occupées par 37,218 paysans.	18,375,000 fr.
2° Mobilier, bestiaux, machines de fabrique et d'agriculture	2,875,000
3° Roubles en argent, 266,853	1,250,000
4° Ducats, 16,738	225,000

Total des confiscations dans le gouvernement de Volhynie..	22,725,000 fr.
Donc, dans six gouvernemens, c'est-à-dire de Podolie, de Volhynie, de Kiow, de Wilna, de Grodno, de Minsk, six fois autant..............	136,350,000
Les confiscations opérées dans le royaume de Pologne, s'élèveront au moins à une pareille somme..	136,350,000
Total................	272,700,000 fr.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

Kordian. — Tel est le titre d'un poème polonais qui vient d'être publié à Paris. L'auteur, homme de talent, a voulu garder l'anonyme. Le sujet est emprunté à l'histoire; mais cependant plein de fictions. Dans la nuit du 31 décembre 1799, un sabbat d'esprits se tient sur la montagne *Lysa* (*Chauve*). La première heure du dix-neuvième siècle sonne: les diables délibèrent sur la destinée des nations. Ils s'arrêtent sur celle de la Pologne, et aussitôt ils se mettent à l'œuvre. Dans une marmite de platine, ils mettent les ingrédiens nécessaires pour en faire des personnages destinés à paraître dans la révolution polonaise de 1830. Le lecteur devine leur nom par des mots symboliques. Tout ce tableau rappelle beaucoup la scène de la *tentation* où les diables créent Miranda. Ensuite, commence le drame divisé en actes et en scènes. Dans le premier, le héros du poème, le jeune Kordian, âgé de quinze ans, réfléchit sur lui-même au sein de sa patrie, et s'entretient avec son amante, dont l'indifférence le désespère. Il veut se suicider. Il va dans une forêt, et son cheval retourne seul au logis. Ce sont les illusions du jeune âge, les rêves d'indépendance et d'amour.

Le second acte commence en 1828. Le lecteur revoit Kordian au parc de Saint-James à Londres. Depuis, à chaque scène, le héros mystérieux fait un saut énorme. Ici, il lit Shakespeare sur un écueil; là, il se livre au plaisir avec une beauté volage dans une belle villa d'Italie. Enfin il se prélasse à Rome chez le pape, et rêve ensuite sur le plus haut pic du Mont-Blanc. Ses pensées montent encore plus haut; soudain il jette un coup d'œil sur la terre et s'écrie: « Peuples, *Winkelried* est ressuscité! la Pologne est le Winkelried des nations! Nuage, emportez-moi!... » Le nuage lui répond: « Mets-toi dans le brouillard, je t'emporterai... Voilà la Pologne... agis maintenant! »

Au troisième acte, nous sommes à Varsovie. La place du Château-Royal est occupée par des troupes réunies pour une parade. Nous assistons au couronnement de Nicolas dans la cathédrale, et à la conspiration du couronnement dans les caveaux de l'église de Saint-Jean. Les conjurés se réunissent pour délibérer. Le président, vieillard décrépit, rejette l'idée du régicide, son opinion prévaut. Un seul porte-enseigne parle avec chaleur et reste inflexible. Ce porte-enseigne est Kordian. Il déclare que la même nuit il est de garde au château. Il déchire une page de ses tablettes, et écrit: Je lègue à la patrie ce que je peux... mon sang, ma vie, un trône vacant. Dans la scène suivante il marche vers la chambre à coucher du czar. L'Imagination et la frayeur, personnifiées, commencent avec lui un dialogue, auquel prennent part le diable et les spectres; alors on

entend une cloche. Tout à coup Kordian s'écrie qu'il est frappé à la tête d'un coup de poignard, et il tombe aussitôt sans connaissance. Les soldats du czar l'emportent, et comme on n'a contre lui que de vagues soupçons, on se contente de l'enfermer dans une maison de fous. Là, sous la figure d'un médecin, survient un être mystérieux qui se sert de divers tours magiques pour détourner la surveillance de l'inspecteur. Il s'assied sur le lit du malade et s'engage dans une dissertation philosophique. Cette dissertation est interrompue par le grand-duc, qui, suivi de gendarmes, fait conduire le prisonnier sur la Place de Saxe, où, après avoir assouvi sa vengeance sur ce jeune homme, il lui promet le pardon s'il saute à cheval un faisceau de fusils surmonté de leurs baïonnettes. Le grand-duc avait la faiblesse de se vanter de la bravoure des soldats polonais. A force de prières et de menaces il le décide, et Kordian, monté sur le coursier du prince, s'élance dans un tourbillon de poussière au dessus des pointes des baïonnettes, aux cris de toute la population. Constantin embrasse le brave cavalier; mais Nicolas, soupçonnant dès le premier instant son frère de comploter un assassinat avec ce jeune homme, ordonne à ses généraux de juger l'accusé, qui est condamné à être fusillé. On le conduit sur la place de Mars; mais le grand-duc, instruit de ce qui se passe, va chez le czar et le prie de rapporter le décret. Les deux frères se querellent et se reprochent mutuellement toutes les intrigues personnelles, tous les crimes de famille. Enfin ils se réconcilient, et un aide-de-camp va porter la grace de Kordian, qui, debout en face d'un peloton, est là, prêt à périr. Le peuple crie grâce, à la vue de l'envoyé; mais l'officier qui commandait ne l'aperçoit pas, et commande *feu!* Là, finit la première partie du poème. Les autres suivront bientôt probablement. Quoique l'ouvrage nous fasse reconnaître l'auteur, nous ne lèverons pas cependant le voile sous lequel il s'est caché. C'est un jeune homme bien connu de nos compatriotes. Ils ont déjà des preuves de son talent, et ce livre fait espérer encore plus de lui.

Toute poésie se compose de deux parties, de l'esprit et de la forme, de la pensée et de l'expression. Il y a des hommes remplis de l'esprit poétique, mais qui n'ont point la lyre d'Apollon, il leur manque une certaine harmonie, la langue des vers. Il y en a d'autres qui sont pleins d'harmonie, mais qui manquent d'autre talent, d'autres qualités poétiques. Nous craignons que cela ne puisse s'appliquer en partie à l'auteur de Kordian. Cette nouvelle production, comme les premières de l'auteur, se fait remarquer par la richesse du rythme, la pureté et la force du langage, l'harmonie, le choix des expressions. Le poète frappe le lecteur par sa manière hardie d'exprimer et de développer sa pensée. Il ne parle point cependant assez au cœur, il ne fait pas assez d'impression. Nous ne voulons pas le juger d'après les règles de l'art. Nous ne parlerons pas de la marche du poème et de la manière dont il développe l'action. Nous lui passerons même les erreurs historiques: le talent peut en quelque sorte justifier les caprices de l'invention. Il est permis au poète de s'écarter un peu de la vérité: *Mendax poeta*. Nous voudrions cependant trouver en lui une autre qualité: le naturel. Il paraît que la muse de l'auteur de Kordian a puisé plus dans les livres et les récits que dans la nature et la réalité des choses. Et voilà pourquoi elle est trop théâtrale. Mais cette muse est jeune, et pour voir tout ce qu'il y a à espérer de lui, nous n'avons qu'à nous rappeler quelques unes des pièces belles que lui ont inspirées les circonstances.

Sprawa Polski wywołana przed sąd miecza i Polityki w roku 1830. — La Cause polonaise appelée devant le tribunal du glaive et de la politique dans l'année 1830, par Thomas Pomian. Paris, Baudouin, 1833. Première partie.

C'est une narration des événemens de la dernière révolution polonaise, faite par un des témoins oculaires, qui fut aussi acteur dans ce grand drame. La première partie de cet ouvrage, seule publiée, se termine par la bataille de Grochow. Le jeune proscrit aimant sa patrie avec un cœur pur et passionné, examinant les choses avec un esprit dégagé de toute prévention, a fait preuve dans cet ouvrage de sentimens vigoureux, de nobles idées et d'un ardent patriotisme. En vain chercherions-nous dans son œuvre un ordre historique, de nouveaux faits, une opinion mure. L'étendue, la puissance, les ressources de la Pologne, sa force organique, son esprit national, et les sacrifices immenses de toutes les classes de la société, voilà ce qu'a décrit l'auteur de *Sprawa*. Il a cherché aussi, il a pesé auprès de ces qualités, les fautes qu'ont commises les Polonais, les circonstances heureuses dont ils n'ont pas su profiter, et la vue de ces maux a rempli son ame d'amertume. Mais dans les malheurs de la Pologne, dans les erreurs qui ont été commises, dans la fatalité qui l'a poursuivie, il n'a point cherché des trahisons et des crimes. Jugeant d'après lui-même, et non d'après les idées des autres, les divisions politiques en Pologne, l'auteur considère ceux qui sont restés en arrière de l'opinion publique, et ceux qui l'ont dépassée... Il reproche aux premiers que, s'appuyant sur la communauté des intérêts de la Pologne avec ceux de toute l'Europe, ils se sont jetés aveuglément dans la diplomatie, et n'ont point eu assez de finesse, assez de machiavélisme pour réussir; aux autres, qu'ils n'ont pas appuyé par des actes leur confiance dans la force nationale, qu'ils n'ont pas osé la pousser au point d'une noble ambition pour diriger la révolution. Souvent les yeux de ce triste pélerin se détachent des tableaux d'une lutte qui, glorieuse avec l'ennemi, est faible à l'intérieur, et se portent sur l'impression produite chez les autres nations. Une vaine sympathie, une compassion inactive, le manque de foi, et l'indifférence plus ou moins grande des peuples, et la ruse et l'entêtement des gouvernemens, remplissent son ame de sentimens d'horreur. Comme pour chercher un soulagement, il veut regarder dans l'avenir. En comparant les événemens récens avec les anciens, en examinant leur conséquence, il trouve quelque espoir, quelque consolation. Sur sa terre natale, au milieu du slavisme, luit pour lui dans les cendres une étincelle lumineuse... C'est là qu'il pressent et qu'il prophétise le dénouement de la grande crise de l'égoïsme aux mains avec les intérêts de l'humanité. Ces nobles sentimens et ces pensées élevées sont étouffées parfois par un excès de loquacité et une déclamation d'écolier. L'auteur n'a pas su éviter le défaut du monde politique dans lequel il vit, et n'a point senti la simplicité virile de sa langue maternelle. Quoi qu'il en soit, la pureté de ses intentions nous prouve un citoyen vertueux, et l'ouvrage, malgré ses incorrections, accuse un homme de talent.

— L'intéressante discussion qui a eu lieu à la chambre des députés, le 7 janvier 1834, à l'occasion de la réponse au discours de la couronne, a fourni à un réfugié l'occasion de publier une brochure de quelques pages intitulée : *Dernier mot sur le statut organique imposé à la Pologne, le 26 février 1832.* — Cet écrit nous a paru fort remarquable, et nous engageons le publics à le méditer. L'auteur y démontre toute l'iniquité de l'ukase du 26 février 1832 qui, violant tous les traités, tous les sermens, incorpore le royaume de Pologne à la Russie et n'en fait plus qu'une province Moscovite.

— Il vient de paraître à la librairie Dufart, quai Voltaire, n° 19, un volume intitulé : SOUVENIRS DE POLOGNE et SCÈNES MILITAIRES de la campagne de 1812, par A. de S***, ancien officier de cuirassiers.

Ce livre a été écrit par un soldat qui a assisté à toutes les scènes qu'il nous raconte ; le plus souvent même il a été acteur. Dans une grande partie de l'ouvrage, il ne redit que ce qui lui est arrivé. Je ne dirai pas les siéges où il a assisté, les combats qu'il a livrés ; car, bien que soldat, M. A. de S*** paraît, au moins dans la campagne de 1812, n'avoir jamais eu à tirer l'épée contre l'ennemi ; mais ses aventures de voyage, ses privations, ses souffrances qui valent bien des batailles, etc. Le tout parfois sur un ton un peu leste et badin. Si tout le livre était ainsi écrit, son analyse serait bientôt faite. Mais, malheureusement, vers le milieu, l'auteur prend une voix plus grave. Il quitte le crayon du soldat qui esquisse ses aventures galantes et militaires, pour la plume de l'observateur et du publiciste. Toute cette partie des mémoires nous a paru très remarquable. Les chapitres où ces questions sont traitées sont bons, quoique parfois, peut-être, l'auteur a pris des exceptions pour des généralités, et a étendu à tout le royaume ce qui n'appartient qu'à une province. Il me semble que depuis plus de 20 ans qu'il a fait la campagne, il aurait pu parvenir à rectifier ces erreurs qui, du reste, ne sont pas très importantes. Nous rendons pleine et entière justice à l'auteur et à son ouvrage : aussi nous dirons que les chapitres des *Juifs*, de la *Littérature*, de l'*Industrie*, des *Femmes*, etc., sont tout-à-fait remarquables.

Nous nous permettrons cependant de dire à l'auteur qu'il tend trop, dans son ouvrage, à faire parade d'érudition en fait d'histoire de Pologne : pas un mot, pas un fait galant ou militaire qui aussitôt ne lui donne occasion de rappeler quelque événement de l'histoire de ce pays. Il se plaît même à remonter aux siècles les plus obscurs et les plus fabuleux de cette histoire.

Ainsi, somme toute, nous ne disons pas que le livre qu'a fait M. A. de S***, et qui a pour titre : *Souvenirs de Pologne et Scènes militaires*, est un livre remarquable sous tous les rapports ; mais nous disons que c'est un livre curieux et que devra consulter toute personne qui devra écrire sur l'histoire du pays qu'a exploité ou plutôt parcouru M. A. de S*** pendant la campagne de 1812, et qui lui a fourni matière à un gros volume in-8° de près de 500 pages.

NOUVELLES DIVERSES.

— Les dernières traces du royaume de Pologne vont être tout-à-fait effacées. Nicolas va changer les palatinats de ce royaume en gouvernemens, à la tête desquels seront placés des gouverneurs militaires. C'est quand ce changement aura été opéré qu'on pourra dire que la Pologne n'est plus qu'une province russe.

— Le bruit s'étant répandu que le prince Sulkowski, un des plus hauts fonctionnaires du duché de Posen, se proposait de paraître en uniforme de général polonais dans l'assemblée de la diète ; un des membres du gouvernement prononça les paroles suivantes : « Si le prince veut paraître en uniforme, il n'a qu'à prendre *l'uniforme russe*, il n'y a point d'armée polonaise, ni d'uniforme polonais. » Voilà où en est la nationalité polonaise !

— On assigne au voyage du prince Paszkiewicz à Pétersbourg le but de traiter avec l'empereur de l'affaire relative à l'amnistie des Polonais.

—La réponse suivante d'un *Landrath* prussien suffit pour apprécier les dispositions du gouvernement en Prusse à l'égard des Polonais : « Vous ne sauriez croire, dit-il, quel tour on nous a joué en annon-

çant dans les journaux l'époque à laquelle le traité d'extradition des réfugiés sera mis à exécution ; si la presse n'avait pas fait cette indiscrétion, nous aurions pu attraper une vingtaine de Polonais, à présent ils nous échapperont. »

— Un journal de département annonce, d'après une source certaine, qu'un cabinet noir préposé à l'ouverture des lettres adressées aux réfugiés polonais en France, est organisé à la frontière. Toute lettre adressée aux réfugiés est renvoyée sur-le-champ aux bureaux militaires en Pologne. La prison, l'amende et souvent l'exil en Sibérie viennent alors punir les parens assez criminels pour écrire à leurs enfans.

— On a reçu au Lloyd français une lettre de Madrid, qui annonce que les 300 Polonais embarqués à bord des bâtimens autrichiens pour être déportés en Amérique, avaient été obligés de relâcher à Algésiras pour cause de mauvais temps.

— La corvette *la Circée*, venant de Toulon, a débarqué à Mers-el-Kebir 27 officiers polonais dans un état de dénuement affreux. Le gouverneur de la ville, marié à une Polonaise, s'intéresse beaucoup à eux. Il a invité plusieurs de ces Polonais à un bal qu'il a donné. De nombreuses souscriptions sont ouvertes pour leur donner des fêtes. Une des plus belles fut celle de la garde civique de la ville, à laquelle assista tout ce qu'il y avait de patriote et de libéral en Afrique.

— Des littérateurs polonais s'occupent de la traduction de la Bibliothèque Populaire; cet ouvrage intéressant paraîtra incessamment.

— M. Lelewel est retourné à ses anciens travaux scientifiques. Nous ne pouvons que l'encourager à travailler dans une carrière où il a rendu à la Pologne de si grands services. Ce savant historien publie en ce moment un ouvrage numismatique d'un grand intérêt, auquel il a eu l'heureuse idée de joindre des cartes géographiques tracées sous le point de vue numismatique.

— Cinquante Polonais débarqués au Hâvre sont partis pour Marseille avec l'intention de se rembarquer pour Alger.

— Plusieurs Polonais résidant au Hâvre ont obtenu la permission de s'établir sur un de ces terrains fermés de haie vive qui avoisinent la place *du Commerce*. Ils y ont élevé une barraque, et par leur travail l'enclos est devenu un jardin très bien entretenu. Isolés du reste des habitans, ces Polonais se livrent à la culture des arts, et chaque jour le nouveau champ d'asyle est fréquenté par de nombreux visiteurs.

— Les Polonais en France sont soumis à la plus sévère surveillance de la police, on exige d'eux une garantie qu'ils ne feront partie d'aucune association politique contre le gouvernement. Il est seulement à regretter que dans les investigations on ne fasse pas le meilleur choix des personnes aux rapports desquelles on se fie.

— Plusieurs réfugiés Polonais qui sont parvenus à sauver quelques débris de leur fortune s'occupent de la fondation d'une maison de banque à Paris ; puissent leurs efforts être couronnés de succès !

— Un nouveau journal consacré aux intérêts de la Pologne et publié en polonais, vient d'être fondé à Paris; il paraîtra tous les huit jours, on assure qu'il aura une tendance modérée.

— L'anniversaire de la révolution polonaise dans les provinces lithuaniennes et russiennes, qui devait être célébré le jour du 25 mars a été remise à quinzaine pour cause des cérémonies religieuses de la semaine Sainte. Les amis de la Pologne sont invités à assister à cette touchante solennité, le 8 avril à l'église de Saint-Roch. L'office commencera à onze heures, on exécutera une musique adaptée à la cérémonie du jour.

— Les Polonais résidant à Metz ont célébré le jour du 25 février, anniversaire de la bataille de Grochow, par un service funèbre pour leurs compatriotes morts dans cette journée mémorable.

— Une société de dames s'est organisée à Paris pour accorder des secours aux Polonais qui se trouvent dans la détresse.

— La Revue de Paris, dans une de ses dernières livraisons, a inséré un article sur Nicolas, où la plupart de ses vices sont exposés.

— La ville de Paislay en Ecosse a souscrit pour la somme de 1625 f. dans le but de seconder les efforts de la société Polonaise des Etudes. On nous mande que cette somme, par les soins de M. Zaba, résidant en Ecosse, a reçu une autre destination, et qu'elle fut envoyée aux Polonais qui ont fait partie de l'expédition savoisienne,

— Le Comité polonais de Christiania a envoyé la somme de deux mille francs à M. Lelewel, pour être distribuée entre les Polonais les plus nécessiteux. Deux réfugiés polonais sont récemment arrivés dans cette ville, et ont été secourus par le Comité.

— Les nouvelles les plus tristes nous arrivent de l'Ukraine. La misère est à son comble. La famine décime la population de cette belle province de la Pologne.

— Le *Morning-Herald*, en parlant du nouveau traité turco-russe, ajoute : La Russie, d'une main, augmente ses moyens d'oppression, tandis que, de l'autre, elle jette de la poudre aux yeux de nos diplomates. On ose appeler *modération* le repos du tigre qui guette sa proie ! On ose appeler *modéré* le destructeur impitoyable et infame de la Pologne !

— On nous mande de Lemberg. «La société se ressent de la tristesse dans laquelle sont plongées les familles polonaises ; les employés seuls du gouvernement d'Autriche et les agens russes donnent des fêtes. Le colonel Kuszel, sur la réquisition du gouvernement russe, fut envoyé à Brünn. D'après la nouvelle organisation, tout réfugié qui ne quitterait pas la Gallicie avant le 1er mars, serait considéré comme un déserteur russe et soumis à l'extradition. Le comte Ladislas Kronowski fut envoyé pour un an dans une forteresse, pour avoir reçu une lettre de Paris, traitant de la politique.

— Les Polonais à Avranches et à Coutances ont été sévèrement punis pour avoir engagé les habitans de ces deux villes à user de leur droit de pétition, dans le but d'obtenir des Chambres la révocation de la loi d'exception du 21 avril 1832.

— Le général comte Soltyk, membre de la diète polonaise, a été, à 6 heures du matin, arrêté le 7 mars, à son domicile, par un commissaire de police accompagné de plusieurs sergens de ville. Le général recouvra le même jour sa liberté, à condition de quitter la France sur-le-champ. Fidèle à sa promesse, il est parti pour l'Angleterre.

— M. Lubanski, jeune homme d'une conduite honorable, s'est consacré à la médecine ; il sollicite depuis neuf mois la permission d'aller continuer ses études à Montpellier, mais jusqu'ici il a sollicité vainement.

— Un navire autrichien *il Constante*, capitaine Martinolich, venant de Trieste, ayant à bord trois officiers polonais, s'est présenté en rade de Marseille ; M. le préfet Thomas a aussitôt envoyé au capitaine l'ordre de s'éloigner, en lui annonçant que tous les ports maritimes en France lui sont interdits, et que, s'il s'avisait d'entrer dans le port, le navire serait à l'instant coulé bas. Nous apprenons que le brick *la Flèche* est venu prendre à son bord ceux dont *la nationalité ne doit pas périr* pour les conduire à Alger. Pendant ce temps, un bateau à vapeur français a été arrêté à Nice, parce qu'on craignait qu'il n'eût des Polonais à bord. L'ordre de déporter à Alger tous les Polonais qui pourraient se présenter sur un point quelconque des frontières de France a été envoyé à tous les commandans et préfets.

Chambre des Communes, Séance du 25 mars. — Les sympathies qu'inspirent les malheurs de la Pologne prennent tous les jours une

nouvelle vigueur ; le parlement britannique vient d'en donner la preuve, à l'occasion de la pétition des Polonais, présentée par le colonel Evans, dans le but d'obtenir des subsides en faveur des Polonais. Cet honorable membre a terminé son éloquent appel par les paroles suivantes : « Je le répète, les Polonais ont des droits à notre assistance, et nous devrions la leur accorder, ne fût-ce que pour montrer au reste de l'Europe que nous ne subissons, en aucune façon, l'influence du cabinet de Saint-Pétersbourg. » Sir H. Verney et M. Sinclair ont appuyé chaudement la pétition. Lord Palmerston, tout en manifestant un vif intérêt pour le sort des Polonais, et en déclarant que l'Angletérre servira toujours de refuge au malheur, a dit que le gouvernement ne peut promettre aucune assistance pécuniaire aux réfugiés, et que, si l'on accordait des secours aux pétitionnaires, il serait difficile den refuser aux autres qui prétendraient avoir les mêmes droits à la générosité de l'Angleterre. — Ce discours a produit une grande surprise dans la chambre, et a été l'occasion d'un blâme énergique jeté sur le ministre par MM. O' Connell et Atwood. Le premier, après avoir flétri avec la plus vive indignation la conduite de la Russie à l'égard de la Pologne, a prononcé les paroles suivantes, au sujet de l'alliance anglo-française : « Le roi Louis-Philippe a trahi les principes auxquels il devait son élévation au trône, et, bien loin de chercher à se maintenir en bonne intelligence avec nous, il forme, en ce moment, une alliance avec la Russie, afin d'établir, avec son aide, le despotisme militaire en France, et d'obtenir son admission dans la sainte-alliance. » La chambre a ordonné le dépôt de la pétition sur le bureau du président.

— La pétition des états de la Galicie, présentée à l'empereur en faveur des réfugiés, a été sans effet.

— Trois généraux polonais, MM. T. Lubienski, Hauke et Pautawski, sont entrés au service russe. Le premier est nommé aide-de-camp général de l'empereur.

— Cinq nouveaux numéros ont paru du journal polonais *Nowa Polska* (Nouvelle Pologne). Ce journal, qui est parvenu à son vingt-neuvième numéro, est une de ces monstruosités qui naissent de la liberté de la presse la plus illimitée, et a dépassé tout ce qu'il y a de plus absurde, tout ce que la calomnie a de plus affreux, de plus dégoûtant. Nous ne concevons pas les motifs qui font tolérer au gouvernement un écrit aussi incendiaire, aussi contraire aux intérêts de la France et de la Pologne!

— Le correspondant de Nuremberg donne un singulier échantillon du bel esprit de l'empereur Nicolas. Lorsqu'à une parade militaire parurent les enfans polonais enlevés à leurs parens, Nicolas se tournant vers l'ambassadeur français, dit : « Voici, M. le maréchal, les orphelins polonais qu'on a dit chez vous que j'ai mangés en côtelettes. »

— L'arrivée inattendue de lord Durham à Paris, est, à ce qu'on assure, le précurseur de plusieurs mesures énergiques contre les empiétemens de la Russie, conçues par l'Angleterre et la France. Lord Durham est, dit-on, muni de documens importans. qui prouveront au gouvernement français la mauvaise foi de la Russie dans les trois grandes questions : de l'Orient, de la Belgique et de la révolution de Juillet, que Nicolas considère comme un ordre de choses transitoire, comme un mal qu'il faut souffrir faute de mieux.

— M. Buckingham a annoncé à la séance du 26 mars dans la chambre des communes, qu'il proposerait, le 24 avril, une adresse au roi, à l'effet d'obtenir quelques mesures de soulagement pour les réfugiés polonais, dont il représente la situation en Angleterre sous les plus affreuses couleurs.

La Direction du *Polonais*, informée que des individus non autorisés exploitent la confiance publique et font des abonnemens faux, invite les personnes qui désireraient s'abonner au *Polonais*, à s'adresser directement à ses Bureaux, ou aux principaux libraires.

Pour faciliter les correspondances et les communications des Polonais entre eux, la Direction du Polonais vient d'ouvrir un livre qui contiendra les adresses des Réfugiés Polonais, soit à Paris, soit dans les Départemens. MM. les Polonais sont invités à envoyer leur adresse, *franc de port*, aux bureaux du Journal.

MM. les abonnés qui changent de domicile sont priés d'en prévenir l'administration du *Polonais*, afin de ne pas éprouver de retard dans la réception du Journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

POUR TOUTE LA FRANCE.		POUR L'ÉTRANGER.	
Six mois	6 fr.	Six mois	8 fr.
Un an	10 fr.	Un an	14 fr.

ON SOUSCRIT A PARIS:

AU BUREAU DU POLONAIS,

RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, 34.

TREUTTEL ET WURTZ, rue de Lille, 17.
HECTOR BOSSANGE, quai Voltaire, 11.
PAULIN, place de la Bourse.
HEIDELOFF ET CAMPE, rue Vivienne, 16.

A L'ÉTRANGER:

AMSTERDAM........... *Muller et Comp.*
BALE................... *Schweighaeuser.*
BERLIN........... *Duncker et Humblot.*
BRESLAU................... *G. Th. Korn.*
BRUXELLES..................... *Lespine.*
CARLSBAD..................... *Franiek.*
COPENHAGUE.............. *Gyldendahl.*
DRESDE.......................... *Arnold.*
FRANCFORT.............. *Jugel, Jaeger.*
GENÈVE............ *Ab. Cherbuliez.*
HAMBOURG........ *Hoffmann et Campe.*
LEIPZIG. *Brockhaus, Cnobloch, Dyck.*
LÉOPOL...................... *Milkowski.*
LONDRES.... *Treuttel et Wurtz, Lowell.*
KŒNIGSBERG.................. *Borntræger.*
MANHEIM.............. *Schwan et Gœtz.*
MUNICH........................ *Lindauer.*
NEW-YORK.......... *Bérard et Mondon.*
NOUVELLE-ORLÉANS. .... *Boismarre.*
NUREMBERG...................... *Campe.*
PESTH............ *Wigand, Hartleben.*
POSEN.................. *Mittler, Munk.*
PRAGUE.......................... *Calve.*
PRESBOURG .... *Wigand.*
STOCKHOLM..... *Normann et Engstræm.*
STUTTGART........... *Cotta, Hoffmann*
VIENNE....... *Rohrmann et Schweigerd.*
ZURICH.......... *Orell, Fussli et Comp.*

Et chez les principaux Libraires et Directeurs de Postes.

AVIS ESSENTIEL.

La Direction du *Polonais*, désirant être informée de toutes les publications, de quelque nature qu'elles soient, relatives à la Pologne, invite les Libraires et les Éditeurs de France et de l'étranger à lui faire connaître les ouvrages qu'ils publient, ou à lui en envoyer un exemplaire.

Tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction doit être envoyé franc de port *au Directeur du* Polonais, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, n° 34.

TYPOGRAPHIE DE A. PINARD, QUAI VOLTAIRE, 15.